



Analyse VOX Mars 2021

Complément d'enquête et analyse
sur les votations populaires du 7 mars 2021

Equipe de projet

Lukas Golder: Co-directeur

Martina Mousson: Cheffe de projet

Tobias Keller: Chef de projet en formation

Aaron Venetz: Chef de projets de données/programmeur

Laura Salathe: Collaboratrice scientifique

Roland Rey: Collaborateur administratif

Table des matières

1	LES PRINCIPAUX RÉSULTATS	4
2	LA PARTICIPATION	7
3	LA FORMATION DE L'OPINION	12
3.1	L'importance des projets	12
3.2	Les difficultés de compréhension et le moment de décision	13
3.3	L'acquisition d'information	14
4	INITIATIVE POPULAIRE «OUI À L'INTERDICTION DE SE DISSIMULER LE VISAGE» («INTERDICTION DE SE DISSIMULER LE VISAGE»)	16
4.1	La situation de départ, projet et recommandations	16
4.2	La décision de vote en fonction de paramètres sociaux et politiques	16
4.3	Les motifs	22
4.4	La résonance des arguments des votations	24
5	LOI FÉDÉRALE SUR LES SERVICES D'IDENTIFICATION ÉLECTRONIQUE («LSIE»)	27
5.1	La situation de départ, projet et recommandations	27
5.2	La décision de vote en fonction de paramètres sociaux et politiques	27
5.3	Les motifs	31
5.4	La résonance des arguments des votations	33
6	ACCORD DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE AVEC L'INDONÉSIE (ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE AVEC L'INDONÉSIE)	36
6.1	La situation de départ, projet et recommandations	36
6.2	La décision de vote en fonction de paramètres sociaux et politiques	37
6.3	Les motifs	40
6.4	La résonance des arguments des votations	43
7	ANNEXE	45
7.1	Rapport technique	45
7.2	A propos de l'étude	49
7.3	L'équipe du gfs.bern	50

1 Les principaux résultats

Au moment de voter sur les trois projets le 7 mars 2021, le pragmatisme et des considérations personnelles sur les coûts et bénéfiques ont pesé plus lourd que les slogans: à la victoire étonnamment serrée remportée par l'accord de libre-échange avec l'Indonésie ont fait face deux défaites du Conseil fédéral et du Parlement. Des réflexions culturelles et un souci de sécurité intérieure ont conduit une majorité ténue de votant-e-s à se prononcer pour l'interdiction de se dissimuler le visage. Un motif important du Oui tient à la notion d'hostilité potentielle envers les femmes véhiculée par le niqab et la burqa – alors que les femmes se sont en majorité prononcées contre l'initiative. Concernant la seconde défaite des autorités, une nette majorité craignant pour la sécurité des données requérant une protection a voté contre la solution E-ID qui prévoyait de confier l'émission de la pièce d'identité électronique à des entreprises privées. Des réserves envers les multinationales ont été émises aussi en lien avec l'accord de libre-échange accepté de justesse par une majorité. La vision pragmatique des avantages économiques du libre-échange s'est imposée face à des doutes considérables inspirés par l'éthique environnementale quant à l'usage de l'huile de palme. Tels sont, les résultats de l'enquête menée auprès de 3'070 titulaires du droit de vote lors de l'analyse VOX de mars 2020. L'étude a été menée par gfs.bern et financée par la Chancellerie fédérale.

Un Oui de justesse à l'interdiction de se dissimuler le visage: première initiative réussie depuis 2014

Initiative populaire «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage» («Interdiction de se dissimuler le visage»)

Une nette polarisation gauche/droite caractérise le mieux le schéma d'approbation de l'interdiction de se dissimuler le visage. Et cette approbation est allée bien au-delà du camp UDC. Droits des femmes, défense de la culture et protection contre la violence ont mené l'interdiction de se dissimuler le visage à la victoire.

Prenant le mot d'ordre de ces partis à contrepied, l'électorat PLR et du Centre a en majorité voté Oui. Dans le giron du PVL, plus d'une personne sur trois a voté pour l'interdiction de se dissimuler le visage – et même l'électorat du PS a placé un quart de ses voix sur le Oui. La moitié des indépendants est venue s'ajouter à eux. Le schéma d'approbation est en outre caractérisé par un net fossé intergénérationnel séparant aussi les genres: les hommes ont voté Oui, les femmes Non. Les plus de 50 ans ont voté Oui, les moins de 50 ans Non.

Les valeurs politiques et les arguments en faveur d'une Suisse protégeant sa tradition et soulignant sa sécurité intérieure ont fortement soutenu le Oui. Par son Oui, l'électorat a voulu en outre manifester sa défiance envers les représentant-e-s et les organisations en charge de l'Islam et des droits des femmes. Les principaux arguments du Non ont portés autour du statu quo suffisant quant à la sécurité, et autour de la question fondamentale de savoir si l'Etat doit aller jusqu'à édicter des règles d'habillement.

Durant la campagne pour les votations, les deux camps ont revendiqué la défense des droits des femmes et la protection des femmes opprimées. De façon correspondante, les adversaires comme les défenseur-e-s du projet de loi se sont prévalus de ce motif. Au

final, le message indiquant que la burqa et le niqab favorisent des modes de vie hostiles aux femmes est parvenu à convaincre même 42 % des votant-e-s en faveur du Non.

Doutes quant à la protection des données et confiance réduite envers les émetteurs privés de l'E-ID

Loi fédérale sur les services d'identification électronique («LSIE»)

Bien qu'une majorité parlementaire claire ait adopté la LSIE et ainsi défait la Gauche, la critique envers la loi provenant des milieux organisés sur le plan numérique a fait des adeptes aussi à l'extrême-droite et parmi l'électorat UDC avec respectivement 46 % de Oui. Une déferlante de refus a donc balayé la loi. Ce refus s'est retrouvé chez les sympathisant-e-s de presque tous les partis: la loi a reçu le plus important soutien des sympathisant-e-s du PLR et du Centre, dont environ 50 % ont respectivement voté pour cette loi. Le camp du Oui n'est pas parvenu à créer de la confiance envers cette solution privée. La décision a été relativement difficile, et ceux qui se sont décidés qu'au cours de la campagne ont voté de plus en plus contre le projet de loi. Ainsi une majorité de personnes n'a pas fait confiance aux fournisseurs privés de pièces d'identité numériques et ce groupe a plus que nettement rejeté le projet avec une part de Oui d'à peine 17 %. L'électorat souhaite à l'inverse une solution venant de l'Etat, aussi pour l'émission de l'E-ID, et qui aille au-delà du contrôle: un argument derrière lequel s'est même rangé le camp du Oui et qui a réussi à convaincre 68 % des votant-e-s.

Du côté du Non, le vote a été moins l'expression d'une critique de la numérisation ou d'un manque de foi envers le progrès. Le camp du Non, motivé par des craintes sur la protection des données, même en temps de pandémie de Covid-19 qui suggère un progrès rapide dans la numérisation, n'a pas été disposé à accepter une solution risquée susceptible de provoquer des abus chez les fournisseurs privés.

Les avantages économiques l'ont emporté sur les craintes environnementales

Accord de partenariat économique avec l'Indonésie (Accord de libre-échange avec l'Indonésie)

Malgré une recommandation du Conseil fédéral et du Parlement, l'Accord de partenariat économique avec l'Indonésie (Accord de libre-échange avec l'Indonésie) n'est parvenu à s'imposer que de justesse. Il a été accepté avec 51,7 % de Oui.

Les partisan-e-s compris-e-s entre le Centre et la droite de l'échiquier politique ont majoritairement voté en faveur du projet de loi. Dans ces camps, les arguments économiques sont parvenus à s'imposer: les entreprises suisses vont profiter de l'accord car il leur simplifie l'accès à un marché très prometteur tout en respectant des normes environnementales. De même, pour ces partisan-e-s, l'accord sur le libre-échange avec l'Indonésie est important pour les relations étrangères de la Suisse. Le camp opposé, constitué principalement de sympathisant-e-s des partis de gauche, a souligné que l'accroissement probable de la production d'huile de palme allait nuire à l'environnement, que les normes environnementales de l'accord sont trop peu exigeantes, que la population

indonésienne allait être exploitée et que la production intérieure d'huile de colza et de tournesol allait en pâtir.

De manière correspondante, l'électorat suisse a fait la part des choses surtout entre le potentiel économique d'un accord avec l'Indonésie et la protection de l'environnement. Le potentiel économique de l'accord s'est finalement imposé, mais de justesse.

Les projets présentés aux votations

Au cours des votations du 7 mars 2021, il a été demandé au peuple suisse de voter au sujet de trois projets. L'initiative populaire « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage » et la loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE) et l'accord de partenariat économique avec l'Indonésie. L'initiative populaire « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage » et l'accord de partenariat économique avec l'Indonésie ont été adoptés. La loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE) a été refusée.

2 La participation

Le 7 mars 2021, les électeurs et électrices suisses inscrit-e-s ont voté sur trois projets:

1. L'Initiative populaire «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage» («Interdiction de se dissimuler le visage»)
2. La Loi fédérale sur les services d'identification électronique («LSIE»)
3. L'Accord de partenariat économique avec l'Indonésie («Accord de libre-échange avec l'Indonésie»)

La participation aux votations a été de 51 % pour l'«Interdiction de se dissimuler le visage», la «Loi LSIE» et l'«Accord de libre-échange avec l'Indonésie».¹ De la sorte, la participation est supérieure d'environ 4 % à celle des dernières votations de novembre 2020. En moyenne, 49,4 % des électeurs inscrits ont participé aux votations en 2020. La participation aux premières votations de cette nouvelle année s'avère donc légèrement plus élevée que celles des années précédentes (2020: 49 %; 2019: 41 %).²

Le tableau 1 représente la participation aux votations en fonction de paramètres socio-démographiques sélectionnés. La participation en fonction des groupes sociétaux présente les schémas habituels.

La participation montre une nette dépendance vis-à-vis du revenu dont dispose le foyer et du niveau d'éducation individuel. Plus le niveau d'éducation ou le revenu est élevé et plus la participation est importante. Plus une personne est âgée et plus elle tend à avoir participé. La moitié des participant-e-s étaient âgé-e-s de plus de 57 ans³. La dépendance vis-à-vis de l'âge est la plus forte chez les hommes âgés de 70 ans et plus. Ici joue la notion classique de la participation en tant que devoir citoyen. La combinaison des projets a mobilisé les jeunes femmes et jeunes hommes selon des proportions similaires. En outre, les catholiques et les protestant-e-s ont été plus fortement mobilisé-e-s que les croyant-e-s d'autres communautés religieuses. Les personnes sans confession religieuse ont été un peu moins mobilisées.

¹ [Lien vers bfs.admin.ch](https://www.bfs.admin.ch)

² [Lien vers bfs.admin.ch](https://www.bfs.admin.ch)

³ Âge médian chez les femmes: 56 ans, âge médian chez les hommes: 57 ans.

Tableau 1: Participation selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des électeurs inscrits)

Paramètres	Participation (%) (pondérée)	N	V de Cramer / Erreur type
Total	51.4	3070	
Age			V=.25***
18-29 ans	43	439	± 4.6
30-39 ans	38	402	± 4.7
40-49 ans	45	544	± 4.2
50-59 ans	44	628	± 3.9
60-69 ans	62	488	± 4.3
70 ans et plus	73	535	± 3.8
Sexe			V=.06***
Femmes	49	1451	± 2.6
Hommes	55	1585	± 2.5
Sexe et âge			V=.25***
Femmes / 18-39	41	446	± 4.6
Hommes / 18-39	40	395	± 4.8
Femmes / 40-65	43	756	± 3.5
Hommes / 40-65	52	671	± 3.8
Femmes / 65+	64	383	± 4.8
Hommes / 65+	79	385	± 4.1
Niveau d'éducation			V=.15***
Sans formation post-obligatoire	45	339	± 5.3
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	45	1060	± 3
Maturité/Éducation professionnelle supérieure	56	775	± 3.5
École technique/Université/EPF/Doctorat	63	742	± 3.5
Revenu du foyer			V=.12***
jusqu'à 3'000 CHF	36	154	± 7.6
3'000-5'000 CHF	50	398	± 4.9
5'000-7'000 CHF	51	511	± 4.3
7'000-9'000 CHF	52	464	± 4.6
9'000-11'000 CHF	60	385	± 4.9
plus de 11'000 CHF	59	621	± 3.9

Paramètres	Participation (%) (pondérée)	N	V de Cramer / Erreur type
Confession			V=.11***
protestante/réformée/évangélique	58	707	± 3.6
catholique/catholique chrétienne/vieille-catholique	54	878	± 3.3
Autres	34	64	± 11.7
sans confession religieuse	47	1209	± 2.8

Est indiqué respectivement le nombre non pondéré d'enquêtés (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %). Tests V de Cramer et erreurs types. *** = $p < 0.001$, ** = $p < 0.01$, * = $p < 0.05$.

En outre s'avère une forte dépendance de la mobilisation envers des paramètres politiques. Comme d'habitude, l'intérêt fondamental voué à la politique co-explique très fortement la participation. Les personnes qui font confiance au Conseil fédéral ont été en outre plus fortement mobilisées que celles qui lui font moins confiance, bien que la majorité se soit décidée dans deux des trois projets du 7 mars 2021 contre la recommandation du Conseil fédéral.

En septembre et en novembre 2020, les personnes ayant des affinités à gauche avaient été plus fortement mobilisées que celles ayant des affinités à droite. Le 7 mars 2021, cette démarcation n'a plus été aussi nette. Dans l'ensemble donc, les hommes plutôt âgés et les personnes ayant des affinités à droite ont été plus fortement mobilisés que d'habitude lors des dernières votations.

Tableau 2: Participation selon des paramètres politiques (en pourcentage des électeurs inscrits)

Paramètres	Participation (%) (pondérée)	N	V de Cramer / Erreur type
Total	51.4	3070	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=.15***
complètement à gauche (0-2)	67	356	± 4.9
à gauche (3,4)	60	570	± 4
au centre (5)	46	820	± 3.4
à droite (6,7)	56	573	± 4.1
complètement à droite (8-10)	63	352	± 5.1
Sympathie pour un parti			V=.22***
UDC	58	491	± 4.4
PLR	54	429	± 4.7
Le Centre	55	288	± 5.8
PVL	62	197	± 6.8
PS	60	530	± 4.2
Verts	70	229	± 6
autre parti	57	204	± 6.8
aucune	30	311	± 5.1
Intérêt politique			V=.47***
très intéressé-e	88	527	± 2.8
plutôt intéressé-e	62	1552	± 2.4
plutôt pas intéressé-e	27	762	± 3.1
pas du tout intéressé-e	11	157	± 4.9
Confiance envers le Conseil fédéral			V=.12***
très réduite à réduite (0-4)	43	353	± 5.2
moyen (5)	45	539	± 4.2
élevée (6-7)	52	669	± 3.8
très élevée (8-10)	58	1365	± 2.6

31 % des non-participants ont indiqué qu'ils avaient oublié de participer aux votations ou qu'ils avaient été empêché-e-s (voir tableau 3). Ce taux est encore plus élevé que celui du 29 novembre 2020. En revanche, moins de difficultés de décision ont été indiquées. De nouveau, 22 % ont indiqué un handicap comme motif de leur absence. Pour 17 %, le désintérêt a constitué un problème. Les motifs suggérant une lassitude possible envers la politique et la démocratie ont été plus rarement mentionnés. Cela aussi suggère que les défaites du Parlement et du Conseil fédéral – aussi dans le contexte du coronavirus avec son cortège de mesures de protection à grande échelle et d'interdictions frappant l'événementiel – ne peuvent pas être expliquées simplement par une mobilisation globalement accrue des gens méfiants, mais par des motifs dont le contenu fonde le soutien d'une interdiction de se dissimuler le visage et l'opposition à la LSIE proposée.

Tableau 3: Motifs de non-participation aux votations (en % des non-participants)

Motifs de non-participation	Part (%)	N
J'ai oublié de participer aux votations	31	257
J'ai été empêché	22	177
Les thèmes des votations ne m'intéressaient pas	17	134
Je n'ai pas pu me décider	14	113
Je pense que les votations ne changent rien de toute façon	9	69
Je ne participe jamais, par principe, aux votations	8	56
J'estime que de toute façon ma voix personnelle ne fera pas pencher la balance	6	51
Les thèmes des votations étaient trop compliqués	6	47
Je me méfie des processus démocratiques	3	28
Je suis parti-e du principe que le résultat des votations allait être clair	3	27
Ne sais pas / pas de réponse	7	51

La cohorte de non-participants se chiffre à 796. Des indications multiples étaient possibles.

3 La formation de l'opinion

3.1 L'importance des projets

Les enquêté-e-s ont été prié-e-s de donner une note à l'importance que chaque projet revêtait à leurs yeux (tableau 4). Cette note s'est chiffrée à 5.9 sur une échelle de 0 à 10 pour l'interdiction de se dissimuler le visage, à 6.5 pour la loi LSIE et à 6.3 pour l'accord de libre-échange avec l'Indonésie. Ces trois projets ont donc été jugés moins importants que les deux initiatives (responsabilité des multinationales, commerce de guerre) du 29 novembre 2021. Il ressort par ailleurs qu'aucun des trois projets ne se positionne vraiment en projet leader. C'est encore la loi LSIE qui serait la plus susceptible d'occuper cette place. L'analyse des annonces Swissvotes a également révélé une relativement basse intensité des annonces⁴.

Tableau 4: Importance personnelle des projets
(Parts de perception de l'importance en pourcentage des votant-e-s en faveur du Oui ou du Non)

Niveau d'importance	Interdiction de se dissimuler le visage		Loi LSIE		Accord de libre-échange avec l'Indonésie	
	Votant-e-s en %	n	Votant-e-s en %	n	Votant-e-s en %	n
très faible (0-1)	13	298	5	99	4	78
faible (2-4)	19	402	15	277	17	340
moyen (5)	12	255	16	340	18	361
élevé (6-8)	30	630	40	811	43	827
très élevé (9-10)	25	514	25	517	19	363
Valeur moyenne (totale)	5.9	2143	6.5	2092	6.3	2028

Remarques: Entrent dans l'analyse uniquement les personnes qui ont voté soit Oui soit Non. Les réponses «ne sais pas» ou les refus de répondre n'ont pas été pris en compte. Résultats pondérés. En raison des arrondis, le total peut différer légèrement de 100 %.

⁴ [Lien vers le rapport Swissvotes](#)

3.2 Les difficultés de compréhension et le moment de décision

Tandis que neuf participant-e-s sur dix jugent l'interdiction de se dissimuler le visage facile à décider, la décision au sujet de la loi LSIE et de l'accord de libre-échange avec l'Indonésie a été nettement plus difficile à prendre. Un tiers de ces personnes signale avoir eu du mal à se décider au sujet de la loi LSIE, et 38 % au sujet de l'accord de libre-échange (tableau 5).

Tableau 5: Difficulté de compréhension (en % des votant-e-s)

Difficultés de compréhension	Interdiction de se dissimuler le visage		Loi LSIE		Accord de libre-échange avec l'Indonésie	
	Votant-e-s en %	n	Votant-e-s en %	n	Votant-e-s en %	n
plutôt facile	91	1851	67	1313	62	1146
plutôt difficile	9	209	33	654	38	732
N (total)		2143		2092		2028

Le tableau 6 se réfère au moment de décision. Il indique que l'interdiction de se dissimuler le visage était nettement plus prédéterminée que la loi LSIE et que l'accord de libre-échange. Pour les deux projets des autorités, la majorité se rappelle que le moment de sa décision s'est situé pendant la campagne de votations. Qui avait d'emblée pris sa décision ou s'était décidé au dernier moment a voté en majorité pour l'interdiction de se dissimuler le visage. Seules les personnes qui ont pris leur décision pendant la campagne de votations ont été contre l'interdiction dans des proportions de 62 % contre 38 %. Pour la loi LSIE, des majorités indiquent avoir été contre indépendamment du moment de la décision. Parmi les personnes qui se sont décidées au dernier moment pour ou contre la loi LSIE, les partisan-e-s du Oui ont été légèrement plus nombreux-ses.

Pour l'accord de libre-échange, les proportions avoisinent dans l'ensemble la barre des 50 %. Seulement parmi les personnes qui se rappellent s'être décidées pendant la campagne de votations, le projet aurait manqué de justesse la majorité.

Tableau 6: Moment de décision (en % des votant-e-s)

Moment de décision	Interdiction de se dissimuler le visage		Loi LSIE		Accord de libre-échange avec l'Indonésie	
	Votant-e-s en %	n	Votant-e-s en %	n	Votant-e-s en %	n
clair depuis le début	73	1485	51	1001	44	832
pendant la campagne des votations	23	482	39	770	44	823
au dernier moment	4	110	10	235	12	273
N (total)		2143		2092		2028

3.3 L'acquisition d'information

Le tableau 7 indique par quels canaux d'information les votants se sont informés sur les projets proposés aux votations. D'un côté est indiquée la part d'utilisateurs, de l'autre l'intensité (échelle: 1–10) avec laquelle ils se sont informés à l'aide de ce média.

Tableau 7: Utilisation des médias (parts en % des votant-e-s)

Canaux d'information	Part d'utilisation en %	Intensité d'utilisation Valeur moyenne	Nombre d'indications (non pondérées)
Articles dans les journaux	84	6.4	1827
La brochure fédérale explicative	79	6.3	1768
Émissions sur les votations à la télévision	77	6	1677
Pages d'actualités sur Internet	66	5.3	1440
Émissions sur les votations à la radio	65	5.4	1447
Journaux sur les votations ou dépliants	60	4.5	1305
Courrier des lecteurs dans les journaux ou commentaires des lecteurs dans les forums Internet	59	4.6	1216
Annonces dans les journaux	57	4.1	1226
Affiches dans la rue	54	3.6	1158
Sondages d'opinion	50	3.9	1048
Commentaires sur les portails d'actualité en ligne	46	4.5	997
Réseaux sociaux comme Facebook, Twitter ou Instagram	32	4.4	692
Messages sur le poste de travail	32	4.1	703
Films et clips vidéo sur Internet, sur YouTube par exemple	32	3.9	684
App VoteInfo de la Confédération	29	5	651

Résultats pondérés. Remarques: La deuxième colonne («Part d'utilisation en %») indique la part de votants qui ont utilisé les canaux d'information respectifs. La troisième colonne («Intensité d'utilisation») informe en revanche sur l'intensité d'utilisation du média respectif (moyenne arithmétique de l'intensité d'utilisation, entre 1 et 10). A cette fin, seules les indications fournies par les utilisatrices et utilisateurs effectifs du média respectif ont été prises en compte. n = 2'240.

Les articles de journaux (84 %), la brochure fédérale explicative (79 %) et les émissions télévisées sur les votations (77 %) ont de nouveau été les trois principaux canaux leur ayant permis de s'informer sur les projets. Avec des moyennes de 6 ou plus, ces sources ont aussi été prises en compte plus intensément que la totalité des autres sources. Les sources en ligne revêtent également une grande importance: Avec 66 % qui tiennent compte des pages d'actualités sur Internet, cette source occupe la quatrième place et elle figure parmi le top 5 aussi en termes d'intensité d'utilisation. De même, presque les deux tiers utilisent la radio et l'intensité aussi est pratiquement la même que pour les pages d'actus. Dans les formats publicitaires, les journaux sur les votations ou les prospectus ont eu des portées élevées, nettement supérieures à la moitié des participant-e-s. 54 % ont tenu compte des affiches dans la rue, sachant que le degré de prise en compte, avec

une intensité d'utilisation de 3.6, a été le plus faible de tous les médias. Par comparaison, les réseaux sociaux ainsi que les commentaires en ligne jouent un rôle moins d'important mais ils atteignent néanmoins une audience respectable. 46 % ont tenu compte de commentaires, 32 % des réseaux sociaux ou ont regardé des films ou des clips vidéo en ligne.

De nouveau des différences sont observables entre un canal de communication principal et le comportement de vote (tableau 8). Pour l'interdiction de se dissimuler le visage et l'accord de libre-échange avec l'Indonésie, les partisan-e-s du Oui se sont informé-e-s uniquement hors ligne ou en ligne et hors ligne; pour la loi LSIE en revanche, ces personnes se sont informées plus fréquemment en ligne qu'en ligne et hors ligne ou seulement hors ligne.

Tableau 8: Mode d'information politique (en % des votant-e-s)

Canaux de communication	Interdiction de se dissimuler le visage			Loi LSIE			Accord de libre-échange avec l'Indonésie		
	Votant-e-s en faveur du Oui, en %	n	SD	Votant-e-s en faveur du Oui, en %	n	SD	Votant-e-s en faveur du Oui en %	n	SD
en ligne	43	350	± 5.2	42	344	± 5.2	49	327	± 5.4
les deux à égalité	53	776	± 3.5	36	757	± 3.4	53	735	± 3.6
hors ligne	52	899	± 3.3	33	888	± 3.1	52	861	± 3.3
N (total) / V de Cramer		2143	V=.08*		2092	V=.07*		2028	V=.02

9 % de tous les participant-e-s aux votations indiquent actuellement s'informer principalement en ligne. C'est nettement moins que lors des votations du 29 novembre 2020. Ce groupe aurait rejeté (de justesse) les trois projets. 20 % indiquent s'informer environ autant en ligne que hors ligne. Comme les personnes qui s'informent surtout hors ligne, ce groupe aurait voté, à l'instar des majorités, avec une majorité de justesse pour l'interdiction de se dissimuler le visage et pour l'accord de libre-échange avec l'Indonésie, mais clairement contre la loi LSIE.

4 Initiative populaire «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage» («Interdiction de se dissimuler le visage»)

4.1 La situation de départ, projet et recommandations

Immédiatement après le succès de la votation sur l'initiative anti-burqa dans le canton du Tessin, le Comité d'Egerkingen⁵ avait annoncé en 2013 vouloir lancer une initiative populaire nationale similaire. Cette initiative populaire suisse appelée «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage» exigeait que personne en Suisse ne soit autorisé à se dissimuler le visage. Cette interdiction doit s'appliquer sur tous les lieux accessibles au public, dans les transports publics ou les restaurants par exemple. Y font exception les lieux de culte et d'autres sites sacrés ainsi que le port du masque pour des motifs sanitaires, motifs de sécurité, en raison des conditions climatiques et des traditions locales. La campagne de signatures a démarré en mars 2016 et, en septembre 2017, 105'553 signatures valides avaient été déposées.

A la mi-décembre 2017, le Conseil fédéral a annoncé qu'il refusait l'initiative populaire «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage», mais qu'il voulait présenter un contre-projet prévoyant d'obliger à montrer son visage dans les domaines par exemple de la migration et de la douane. Le Conseil fédéral refusait une solution uniforme au niveau national concernant la dissimulation du visage, en soulignant qu'il faudrait laisser les cantons choisir comment réglementer leur espace public. Le Conseil des Etats avait complété l'association, proposée par le Conseil National, du contre-projet indirect avec l'intégration des étrangers-ères, en lui ajoutant des précisions sur la promotion de l'égalité entre les sexes.

Le Conseil fédéral et le Parlement recommandèrent finalement de rejeter l'initiative populaire «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage» et d'accepter le contre-projet indirect, la loi fédérale sur la dissimulation du visage.

Le 7 mars 2021, l'initiative populaire «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage» a été acceptée avec 51.2 % de Oui, ce qui au passage a rendu le contre-projet obsolète. La majorité populaire est apparue dans 16 4/2 cantons contre 4 2/2 voix «Non» des cantons⁶. L'initiative populaire «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage» a été la première initiative réussie depuis l'adoption de l'initiative contre la pédophilie en 2014, et au total la vingt-troisième initiative à réussir.

4.2 La décision de vote en fonction de paramètres sociaux et politiques

L'électorat a avalisé de justesse l'initiative «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage», raison pour laquelle il n'est pas surprenant que l'ampleur de l'acceptation varie de manière significative pour une série de variables (tableau 9). Ce sont des grandeurs

⁵ Le Comité d'Egerkingen est une alliance de politiques membres des partis UDC, UDF, Lega et DSSVP

⁶ [Lien vers l'OFS](#)

sociodémographiques et politiques qui ont déterminé les décisions de vote quant à l'interdiction de se dissimuler le visage; néanmoins, des échelles de valeurs et la religiosité ont joué un rôle capital.

Dans l'ensemble, les personnes âgées ou de sexe masculin, d'un niveau d'éducation moins élevé ou appartenant à une communauté religieuse ont voté beaucoup plus nettement Oui que leurs groupes opposés respectifs.

Il s'avère en détail que l'électorat âgé de moins de 50 ans aurait refusé l'initiative d'interdiction de se dissimuler le visage. La fraction la plus jeune de l'électorat s'est opposée le plus clairement à l'initiative, la fraction des plus de 70 ans l'a défendue le plus clairement. L'acceptation a augmenté de manière linéaire avec l'âge.

Le fossé entre les sexes est nettement reconnaissable lui aussi: les femmes auraient majoritairement refusé le projet (56 % de Non), les hommes de leur côté ont voté majoritairement pour l'interdiction de se dissimuler le visage (58 % de Oui). Les différences de plus de 10 points de pourcentage entre les sexes sont rares. Même s'il se manifeste graduellement dans tous les groupes d'âges, le fossé entre les sexes est cependant amoindri par l'effet de l'âge. L'électorat de moins de 30 ans a rejeté le projet indépendamment du sexe (hommes: 46 %, femmes: 32 %), les retraité-e-s l'ont accepté (hommes: 66 %, femmes: 53 %). C'est dans le groupe d'âge moyen que les avis ont divergé: les femmes ont en majorité voté Non (45 %), les hommes du même âge en majorité Oui (58 %).

L'effet le plus puissant se manifeste en fonction du niveau d'éducation, sachant que l'acceptation a diminué avec l'augmentation du niveau d'éducation. Les votant-e-s diplômé-e-s d'une Université, d'une EPF ou d'une grande école auraient en majorité refusé l'initiative populaire «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage», tous les autres groupes d'éducation ont en majorité voté Oui.

Toutefois, les différences en fonction du taux d'occupation sont assez nettes: Les personnes travaillant à plein temps ou au moins à 90 % de ce temps ont clairement accepté l'initiative, tandis que toutes les autres travaillant à temps partiel l'ont majoritairement refusée.

La religiosité et l'appartenance à une confession religieuse ont continué à jouer un rôle capital. Les personnes appartenant à une communauté religieuse ont voté pour le projet (57 %), celles sans appartenance à une telle communauté ont voté contre (42 %). L'électorat catholique (60 %) a voté Oui avec une majorité légèrement plus nette que l'électorat réformé (54 %) ou celui appartenant à d'autres confessions (51 %).⁷

⁷ Vu le nombre réduit de retours en provenance de personnes pratiquant d'autres religions, ces personnes n'ont pas pu être analysées séparément.

Tableau 9: Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramer / Erreur type
Total	51.2	2143	
Age			V=.16***
18-29 ans	37	259	± 5.9
30-39 ans	40	228	± 6.4
40-49 ans	48	363	± 5.1
50-59 ans	54	447	± 4.6
60-69 ans	55	389	± 4.9
70 ans et plus	60	457	± 4.5
Sexe			V=.13***
Femmes	44	1084	± 3
Hommes	58	1059	± 3
Niveau d'éducation			V=.26***
Sans formation post-obligatoire	62	228	± 6.3
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	62	687	± 3.6
Maturité/Éducation professionnelle supérieure	53	561	± 4.1
École technique/Université/EPF/Doctorat	31	592	± 3.7
Taux d'occupation			V=0.20***
A temps complet (90-100 %)	59	1305	± 2.7
A temps partiel entre 70 % et 89 %	36	284	± 5.6
A temps partiel entre 50 % et 69 %	38	267	± 5.8
A temps partiel moins de 50 %	43	163	± 7.6
Confession			V=.15***
protestante/réformée/évangélique	54	546	± 4.2
catholique/catholique chrétienne/vieille-catholique	60	637	± 3.8
Autres	51	36	± 16.6
Sans confession religieuse	42	810	± 3.4

Les attitudes et préférences politiques ainsi que les valeurs personnelles ont influencé le résultat de la votation sur le «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage» encore plus fortement que les paramètres sociodémographiques (tableau 10).

Dans l'ensemble, les paramètres politiques suivants ont eu tendance à conduire au Oui: Autoclassement sur l'échelle politique de gauche à droite, du centre à la droite, sympathie pour l'UDC, le PLR ou le Centre. Du côté des valeurs, les préférences pour une Suisse

protégeant ses traditions, qui ne promeut pas activement l'égalité des sexes et qui fait peu confiance aux représentant-e-s de la foi musulmane ou aux organisations pour les droits des femmes ont poussé le Oui dans l'urne.

Dans le [détail](#), il s'avère que plus une personne se range à gauche en matière d'[idéologie](#) politique et plus elle a voté contre l'interdiction de se dissimuler le visage. Ainsi par exemple, les personnes «complètement à gauche» ont livré 9 % de Oui contrairement aux personnes «complètement à droite» qui en ont livré 90 %. Ce que cette initiative a de remarquable est son acceptation par des personnes se classant elles-mêmes au centre de l'échiquier politique. Elle symbolise la fracture politique déjà perceptible en phase préparatoire à la votation. Car en définitive ni le camp de gauche ni celui de droite n'avait porté de jugement uni sur la question de l'interdiction de se dissimuler le visage. Des voix dissidentes de personnalités s'étaient élevées dans tous les camps politiques. Les proportions de vote sur l'axe gauche-droite montrent cependant que pour la plupart des titulaires du droit de vote il s'est finalement bien agi d'une question touchant à leur orientation politique de base, même si l'on trouve dans chaque camp environ 30 % de voix dissidentes (par ex. 29 % de Oui à gauche).

Ce schéma fondamental se retrouve dans les [préférences des partis](#): Plus le parti auquel une personne s'identifie se situe à gauche et plus la part de Oui a été réduite. Les sympathisant-e-s des Verts (16 %) et du PS (24 %) ont manifesté un soutien chétif. Par ailleurs, les sympathisant-e-s du PVL (36 %) et, de justesse, les Indépendants (49 %) figurent dans le camp du refus. Les titulaires du droit de vote sympathisant avec Le Centre (60 %) ont voté, de concert avec leurs homologues du PLR (58 %) et de l'UDC (88 %) pour l'interdiction de se dissimuler le visage. Cette approbation est donc allée bien au-delà du camp UDC. Dans le camp PLR et au Centre, l'électorat a même majoritairement pris le slogan de son parti à contrepied. La puissance de rayonnement de l'initiative au-delà du camp des partis de droite explique sa réussite et montre que l'interdiction de se dissimuler le visage n'a aucunement été une préoccupation exclusive de l'UDC.

Certaines [valeurs politiques](#) aussi ont déterminé le comportement de vote. Tout aussi importante que les facteurs politiques est, par exemple, l'attitude sur l'axe de valeurs afférent à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes suisses et la population étrangère. Qui souhaite en Suisse de meilleures chances pour les hommes et les femmes suisses a plus nettement voté pour l'interdiction de se dissimuler le visage. Qui souhaite une égalité des chances entre la population étrangère et les hommes et les femmes suisses a plus nettement voté contre. Ainsi, les attitudes envers la population étrangère ont joué un rôle en arrière-plan. Est pertinente ensuite l'attitude envers cette question: souhaite-t-on une Suisse qui va avec son temps ou une Suisse qui protège ses traditions? Qui souligne les traditions ou défend des valeurs personnelles mitigées a beaucoup plus volontiers voté pour le projet que celui ou celle qui souhaite aller avec son temps.

Dans la campagne de votation, le débat entourant les droits des femmes et l'oppression des femmes a joué un rôle capital. Il est donc peu surprenant que les valeurs attachées à l'égalité des droits soient en lien avec le vote relatif à l'interdiction de se dissimuler le visage. Qui souhaite une Suisse où l'égalité des droits entre l'homme et la femme ne soit pas activement promue a eu beaucoup plus nettement tendance à voter pour l'interdiction de se dissimuler le visage que celui ou celle qui souhaite un encouragement actif de

l'égalité des droits. Cela peut paraître paradoxal, mais pendant la campagne de votation aussi bien les opposant-e-s que les partisan-e-s ont inclus les droits des femmes et l'égalité des droits dans leur argumentation.

Du côté des acteurs, deux organisations ressortent particulièrement: la **confiance** plutôt réduite envers les représentant-e-s et organisations de l'islam a plutôt favorisé le Oui. Les 56 % d'électeurs et électrices faisant très peu à peu confiance aux représentant-e-s et organisations de l'islam ont voté pour les deux tiers Oui. Qui en revanche leur fait moyennement ou grandement confiance a voté en majorité Non. Les organisations pour les droits de la femme ont récolté environ autant de confiance que de défiance, mais ces attitudes ont elles aussi été déterminantes pour la décision de vote: comparé à une confiance élevée à très élevée, le Oui l'a clairement emporté en présence d'une confiance réduite à moyenne envers les organisations pour les droits des femmes.

La pandémie de coronavirus, qui a également servi de cadre à cette votation, a eu peu de pertinence relativement à l'interdiction de se dissimuler le visage et n'a pas été significative sur le plan statistique.

Tableau 10: Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramer / Erreur type
Total	51.2	2143	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=.54***
complètement à gauche (0-2)	9	284	± 3.4
à gauche (3-4)	29	441	± 4.2
au centre (5)	55	555	± 4.1
à droite (6-7)	69	434	± 4.4
complètement à droite (8-10)	90	278	± 3.5
Sympathie pour un parti			V=.51***
UDC	88	366	± 3.3
PLR	58	331	± 5.3
Le Centre	60	214	± 6.6
PVL	36	165	± 7.3
PS	24	408	± 4.2
Verts	16	188	± 5.2
autre parti	48	143	± 8.2
aucune	49	160	± 7.8

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramer / Erreur type
Valeurs personnelles: «Une Suisse offrant une égalité des chances à la population étrangère ou une Suisse offrant de meilleures chances à la population suisse»			V=.49***
Égalité des chances à la population étrangère	24	746	± 3.1
Valeurs personnelles mitigées	53	603	± 4
Meilleures chances à la population suisse	82	652	± 3
Valeurs personnelles: «Une suisse qui va avec son temps ou une Suisse qui protège ses traditions»			V=.38***
Aller avec son temps est plus important	31	763	± 3.3
Valeurs personnelles mitigées	54	810	± 3.4
Protéger les traditions est plus important	81	483	± 3.5
Valeurs personnelles: «Une Suisse qui promeut activement l'égalité des droits entre l'homme et la femme, ou une Suisse qui ne promeut pas activement l'égalité des droits»			V=.24***
Qui promeut activement l'égalité des droits	45	1655	± 2.4
Valeurs personnelles mitigées	71	288	± 5.3
Qui ne promeut pas activement l'égalité des droits	78	135	± 7
Confiance envers les représentant-e-s et organisations de l'islam			V=.35***
très réduite à réduite (0-4)	66	1185	± 2.7
moyen (5)	35	393	± 4.7
élevée (6-7)	23	216	± 5.7
très élevée (8-10)	25	86	± 9.2
Confiance envers les organisations pour les droits de la femme			V=.31***
très réduite à réduite (0-4)	70	532	± 3.9
moyen (5)	58	445	± 4.6
élevée (6-7)	43	475	± 4.5
très élevée (8-10)	31	562	± 3.8
Influence de la Covid sur la décision de vote			V=.03
pas influencé	51	1839	± 2.3
influencé	47	205	± 6.8

4.3 Les motifs

Les principaux motifs d'un Oui ou d'un Non ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Les **motifs du Oui** (tableau 11) se laissent structurer en trois catégories principales: la protection des valeurs et de la culture suisses (22 % de toutes les premières indications, 46 % de toutes les indications), les droits des femmes (resp. 12 % et 41 %), ainsi que des aspects sécuritaires et le terrorisme (resp. 14 % et 35 %).

Le principal motif du côté Pour est le fondement d'un Oui ancré dans la culture. Le plus fréquemment, un Oui a été fondé spontanément sur la protection de la culture suisse (10 % de toutes les premières indications, 17 % de toutes les indications), des valeurs suisses (resp. 3 % et 8 %) et de l'identité suisse (resp. 1 % et 4 %). Pour les personnes sondées, cette motivation est fondée sur la nécessité de protéger la culture suisse et elles considèrent l'interdiction de se dissimuler le visage comme un moyen de la protéger.

La deuxième motivation par ordre d'importance repose sur des aspects sécuritaires et le terrorisme, déterminants pour environ un tiers de l'électorat dans son choix du Oui. Fait remarquable, ce n'est pas spécifiquement le terrorisme islamiste qui figurait au premier plan mais bien plutôt les casseurs, les hooligans et les manifestations. Le projet a donc conduit à un second faisceau d'argumentation, séparé de l'islam.

La dimension des droits des femmes a joué un rôle d'importance similaire. La dissimulation du visage a été jugée comme opprimant les femmes (3 % de premières indications, 10 % de toutes les indications); l'interdiction de se dissimuler le visage a été jugée de son côté comme un pas en direction de l'égalité des droits (resp. 3 % et 7 %), car elle libère les femmes opprimées (resp. 0 % et 7 %).

Tableau 11: Motifs de décision Pour (en % des votants en faveur du Oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Valeurs et culture suisses	22	223	46	516
Culture suisse	10	91	17	167
Valeurs suisses	3	33	8	99
Identité suisse	1	14	4	45
Droits des femmes	12	125	41	408
La dissimulation du visage opprime les femmes	3	34	10	107
Libération des femmes opprimées	0	6	7	73
Égalité des droits	3	24	7	71
Sécurité / Terrorisme	14	135	35	330
Casseurs et hooligans	4	38	9	79
Manifestations	4	36	9	76
Considérations générales (par ex. bon projet, sympathique)	7	71	13	131

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
Autre	21	219	42	418
Réponses visiblement fausses / confusions	1	5	1	5
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté, etc.)	0	0	1	3
Ne sais pas / aucun motif indiqué	24	276	69	749

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut dépasser les 100 %. Les enquêté-e-s ont fréquemment noté plus d'un motif et, indépendamment de cela, ces personnes ont aussi toujours été interrogées sur d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêté-e-s. Le total général est donc supérieur à 100 %.

Les motifs du Non se laissent eux aussi résumer en trois catégories principales (tableau 12): doutes quant à l'effet de l'initiative (31 % de premières indications, 59 % de toutes les indications), discrimination et ingérence (resp. 23 % et 49 %) ainsi que droits des femme (resp. 10 % et 20 %).

Le motif d'un Non le plus fréquemment cité a été l'effet manqué de l'interdiction de se dissimuler le visage. Ce faisant ont été thématiques respectivement la pertinence de l'interdiction et sa nature de politique de symboles («ne concerne que peu de monde»: 14 % de premières indications, 22 % de toutes les indications), mais aussi la proportionnalité. Il a été indiqué d'un côté que les règles d'habillement n'avaient rien à faire dans la Constitution (resp. 10 % et 16 %), et de l'autre qu'une indication de se dissimuler le visage n'aidera pas à éradiquer l'oppression des femmes (resp. 4 % et 9 %).

Dans la catégorie discrimination et ingérence, les titulaires du droit de vote ont indiqué que l'interdiction de se dissimuler le visage constitue une ingérence inutile (6 % de premières indications, 11 % de toutes les indications) ou, de manière plus générale, que l'on ne devrait pas imposer de restrictions aux cultures étrangères (resp. 4 % et 9 %). En outre, les personnes en faveur du Non se sont dites motivées par le caractère discriminatoire, pour les musulmanes, d'une interdiction de se dissimuler le visage (resp. 4 % et 8 %).

Troisième principal motif contre le projet, les droits des femmes, domaine où se manifeste aussi une scission parmi les titulaires du droit de vote. Autant les partisan-e-s de l'interdiction que ses opposant-e-s ont thématiqué les droits des femmes et visiblement ce point a aussi été interprété des deux côtés par les titulaires du droit de vote: il apparaît en effet parmi les motifs aussi bien du Oui que du Non. Concrètement, un Non a été fondé sur l'avis qu'il revient aux femmes de décider de leur habillement (6 % de premières indications, 9 % de toutes les indications) et que la dissimulation du visage est un symbole d'autodétermination (resp. 2 % et 4 %).

Tableau 12: Motifs de décision Contre (en % des votants en faveur du Oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
Effet manqué	31	335	59	626
La dissimulation ne concerne que très peu personnes en Suisse	14	151	22	240
Les règles d'habillement n'ont rien à faire dans la Constitution	10	110	16	176
L'interdiction de se dissimuler le visage ne fait rien contre l'oppression des femmes	4	46	9	99
Discrimination / Ingérence	23	259	49	532
L'interdiction de se dissimuler le visage constitue une ingérence inutile	6	60	11	125
Les cultures étrangères ne doivent pas être frappées de restrictions	4	49	9	93
L'interdiction de se dissimuler le visage discrimine les musulmanes	4	44	8	91
Droits des femmes	10	112	20	220
Les femmes décident de leur habillement	6	64	9	101
La dissimulation du visage, signe d'autodétermination	2	25	4	43
Considérations générales (par ex. mauvais projet, trop extrême)	8	90	20	195
Autre	8	75	26	248
Réponses visiblement fausses / confusions	0	5	1	7
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté, etc.)	1	13	1	22
Ne sais pas / aucun motif indiqué	17	200	62	710

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut dépasser les 100 %. Les enquêté-e-s ont parfois noté plus d'un motif et, indépendamment de cela, ces personnes ont aussi toujours été interrogées sur d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêté-e-s. Le total général est donc supérieur à 100 %.

4.4 La résonance des arguments des votations

Différents arguments Pour ou Contre ont aussi été présentés aux enquêté-e-s, qu'ils pouvaient accepter ou refuser (tableau 13). L'acceptation ou le refus dans son ensemble n'a pas été l'élément unique pour l'analyse de ces arguments: savoir quels arguments divisaient les votants du Oui et du Non l'a aussi été. De grandes différences d'évaluation des arguments entre les deux camps sont des signes que ces arguments ont été particulièrement pertinents pour la décision.

Les décisions de vote sur l'interdiction de se dissimuler le visage non pas été prises intuitivement: dans l'ensemble, elles ont reposé sur très solides fondements⁸: 85 % des

⁸ Lien vers l'article SPSR de Milic (2015)

votant-e-s ont accepté le contenu des arguments Pour ou Contre respectifs, et ont aussi voté conformément à leur propre argumentaire.

Dans l'ensemble, les arguments Pour ont un peu mieux convaincu que les arguments Contre et une forte concordance se dessine entre la motivation et les arguments. L'argument culturel a le plus séduit et de loin, même chez une majorité de votant-e-s en faveur du Non. Et avec la prétendue hostilité de la burqa et du niqab envers les femmes s'est manifesté un deuxième argument Pour largement partagé. Du côté du Oui, c'est l'argument de la sécurité qui a le plus fortement polarisé. En revanche, le camp du Non n'est parvenu avec aucun message à convaincre également des votant-e-s en faveur du Oui. Il tend à y être au mieux parvenu avec l'affirmation qu'une simple interdiction de porter une cagoule suffit, comme l'appliquent déjà certains cantons. Mais l'argument selon lequel l'Etat n'a le droit de prescrire à personne comment il ou elle doit s'habiller et que l'initiative constitue une politique symbolique aux frais d'une petite minorité n'a convaincu que les votant-e-s en faveur du Non.

L'argument selon lequel montrer son visage fait partie de notre culture en Suisse a été l'argument Pour le plus accepté. Même les votant-e-s en faveur du Non ont été nombreux-ses (72 %) à acquiescer à cet argument chez les votant-e-s en faveur du Oui, son acceptation est presque omniprésente (95 %). Partisan-e-s et opposant-e-s se sont montré-e-s plus divisé-e-s sur la question de l'hostilité envers les femmes, deuxième argument le plus partagé en faveur de l'interdiction de se dissimuler le visage (ensemble des votant-e-s 63 %). Parmi les votant-e-s en faveur du Oui, 84 % se sont rangés derrière l'argument que les femmes sont enfermées dans la burqa et le niqab au lieu de vivre librement dans notre société, et que cette situation est hostile aux femmes. Parmi les votant-e-s en faveur du Non, 42 % seulement se sont montrés convaincus par cette argumentation. C'est le troisième argument testé qui a le plus polarisé: 84 % des partisan-e-s et seulement 23 % des opposant-e-s ont reconnu que notre sécurité s'accroît du fait que l'interdiction de se dissimuler le visage aide à stopper les terroristes et les malfaiteurs cagoulés. Cette affirmation a quand même réuni 55 % d'approbation chez la majorité des votant-e-s. Ces arguments coïncident avec les motifs précédemment discutés, et l'ordre des trois lignes d'argumentation correspond à celui des motifs spontanément cités.

Parmi les arguments Contre, aucun ne ressort aussi clairement que l'argument culturel des partisan-e-s du Oui, car les votant-e-s des deux camps n'étaient pas d'accord sur l'ensemble des trois arguments Contre testés, ce qui a conduit dans l'ensemble à un soutien plus faible. L'argument qui a le plus nettement convaincu est celui indiquant qu'une simple interdiction de port d'une cagoule dans des situations spéciales suffit, et que de nombreux cantons l'appliquent déjà. Dans l'ensemble, 63 % des votant-e-s se sont rangé-e-s derrière cette affirmation. Parmi les votant-e-s en faveur du Non, ce taux a même atteint 83 %, et 45 % minoritaires parmi les votant-e-s en faveur du Oui. Les deux autres arguments Contre testés n'ont toutefois convaincu que d'étroites majorités. 56 % ont déclaré accepter l'affirmation selon laquelle cette interdiction est une règle d'habillement extrême et que personne ne peut prescrire à la femme et à l'homme comment s'habiller. Les votant-e-s en faveur du Non ont cautionné cette affirmation à un taux élevé de 86 %, contre seulement 28 % pour les votant-e-s en faveur du Oui. Avec le troi-

sième plus important argument Contre de la politique symbolique, les opinions divergent encore plus: 89 % des votant-e-s en faveur du Non, face à 22 % de votant-e-s en faveur du Oui, ont déclaré reconnaître que l'initiative prétend résoudre un problème qui n'existe pas en Suisse, et que de la sorte est pratiquée une politique de symboles aux frais d'une petite minorité.

Tableau 13: Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants en faveur du Oui et du Non (en %)

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
En Suisse, montrer son visage fait partie de la culture de notre pays.	Total	84	10	6
	Votant-e-s en faveur du Oui	95	2	3
	Votant-e-s en faveur du Non	72	20	8
Les femmes sont enfermées dans la burqa et le niqab au lieu de vivre librement dans notre société. Cette situation est hostile aux femmes.	Total	63	26	10
	Votant-e-s en faveur du Oui	84	8	8
	Votant-e-s en faveur du Non	42	46	12
L'interdiction de se dissimuler le visage contribue à stopper les terroristes et les malfaiteurs cagoulés. Cela accroît notre sécurité.	Total	55	38	7
	Votant-e-s en faveur du Oui	84	11	5
	Votant-e-s en faveur du Non	23	67	9
Arguments Contre				
Pour assurer la sécurité, il suffit simplement d'interdire le port d'une cagoule dans des situations spéciales (par exemple dans des manifestations), ce que de nombreux cantons font déjà.	Total	63	28	8
	Votant-e-s en faveur du Oui	45	48	7
	Votant-e-s en faveur du Non	83	9	9
L'interdiction est une règle d'habillement extrême. L'Etat n'a pas le droit de prescrire à l'homme et à la femme comment ils doivent s'habiller.	Total	56	35	9
	Votant-e-s en faveur du Oui	28	61	11
	Votant-e-s en faveur du Non	86	8	7
Cette initiative prétend résoudre un problème qui n'existe absolument pas en Suisse. Cette interdiction constitue une politique symbolique aux frais d'une petite minorité.	Total	55	37	8
	Votant-e-s en faveur du Oui	22	68	10
	Votant-e-s en faveur du Non	89	4	6

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 %. Exemple de lecture pour le premier argument: 84 % de l'ensemble des votant-e-s (ainsi que respectivement 95 % et 72 % de l'ensemble des votant-e-s en faveur du Oui et du Non) se sont rangé-e-s à l'argument Pour selon lequel montrer son visage fait partie de la culture suisse. 10 % de l'ensemble des votant-e-s ont indiqué ne pas être d'accord et 6 % ont répondu «Ne sais pas / pas de réponse ». N total pour tous les arguments 2'240, votant-e-s en faveur du Oui 1'054, votant-e-s en faveur du Non 1'089.

5 Loi fédérale sur les services d'identification électronique («LSIE»)

5.1 La situation de départ, projet et recommandations

La loi élaborée par le Conseil fédéral et le Parlement visant une identité électronique reconnue par la Confédération prévoyait que dorénavant les personnes pourront être clairement identifiées lors de l'achat de marchandises ou de prestations de services sur Internet. Cela permettrait par exemple de garantir un plus haut niveau de sécurité lors de l'ouverture d'un compte en banque. Techniquement, l'E-ID sera confiée à des fournisseurs externes. Toutefois, l'Etat va contrôler l'identité de la personne requérante et permettre ensuite l'établissement d'une identité électronique par des tiers. L'E-ID est volontaire et assujettie à de sévères règlements de protection des données. Au cours de la campagne de votation, le côté partisan a souligné qu'à l'avenir il sera plus simple et plus sûr de recourir aux services en ligne. L'E-ID crée une solution toute simple se substituant aux nombreux comptes et mots de passe.

La voie référendaire à l'encontre de la loi fédérale sur les services d'identification électronique a été empruntée principalement par la Société Numérique et l'association Public Beta (64'933 signatures valides déposées en février 2020): ces deux organisations estiment que l'E-ID ne doit pas être délivrée par des entreprises privées. L'administration des données par des fournisseurs comme les banques et les assurances créerait un potentiel d'abus considérable. Les deux côtés ont souligné la nécessité d'une identité électronique, mais divergent sur la question de savoir si l'Etat ou des entreprises privées doivent prendre cette tâche en charge et sur les modalités devant s'y appliquer.

Le 7 mars 2021, la LSIE a été massivement rejetée avec 35,6 % de voix Pour.⁹ Depuis l'an 2000, seulement dans trois référendums facultatifs le Parlement avait reçu encore moins de soutien. Le soutien parlementaire a été plus net que les débats sur les mots d'ordre dans les partis eux-mêmes¹⁰. Les mots d'ordre des partis de gauche et du PVL contre le projet ont également été soutenus par deux partis très à droite sur l'échiquier (DS, UDF) et, au sein de l'UDC, le libellé du mot d'ordre en faveur du projet a été contesté.

5.2 La décision de vote en fonction de paramètres sociaux et politiques

Les paramètres sociodémographiques énoncés (tableau 14) montrent dans l'ensemble que tous les groupes sociétaux étaient au final majoritairement contre la LSIE. Les effets de l'analyse sociologique sont dans l'ensemble réduits.

⁹ [Link vers bk.admin.ch](https://www.bk.admin.ch)

¹⁰ [Lien vers un article de la NZZ](#)

Tableau 14: Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramer / Erreur type
Total	35.6	2092	
Age			V=.07
18-29 ans	36	251	± 6
30-39 ans	29	219	± 6
40-49 ans	42	363	± 5.1
50-59 ans	37	441	± 4.5
60-69 ans	35	378	± 4.8
70 ans et plus	34	440	± 4.4
Sexe			V=.12***
Hommes	41	1039	± 3
Femmes	30	1053	± 2.8
Niveau d'éducation			V=.06
Sans formation post-obligatoire	37	206	± 6.6
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	38	673	± 3.7
Maturité/Éducation professionnelle supérieure	38	561	± 4
École technique/Université/EPF/Doctorat	32	581	± 3.8
Revenu du foyer			V=.14***
jusqu'à 3'000 CHF	25	86	± 9.2
3'000-5'000 CHF	29	262	± 5.5
5'000-7'000 CHF	33	346	± 5
7'000-9'000 CHF	39	323	± 5.3
9'000-11'000 CHF	33	288	± 5.4
plus de 11'000 CHF	46	478	± 4.5

Dans le détail, les différences selon l'âge et le background éducatif sont susceptibles de s'estomper entièrement en raison du manque de netteté statistique. D'un point de vue statistique, les différences selon le revenu des foyers et le sexe sont plus marquées. Les femmes ont manifesté encore plus d'esprit critique que les hommes et n'ont été que 30 % à accepter le projet. Le groupe des 30-39 ans tend à réunir les personnes les plus critiques (29 %); les personnes diplômées de l'enseignement supérieur (32 %) et celles issues de foyers à revenus très bas (25 % disposant de jusqu'à 3'000 CHF, 29 % disposant de 3'000 à 5'000 CHF) ont eu tendance elles aussi à juger la loi de manière particulièrement critique.

Les paramètres politiques se sont avérés plus déterminants pour la décision de vote que les paramètres sociodémographiques (tableau 15). Des attitudes isolées en fonction de

l'idéologie, de la sympathie pour un parti et de la confiance sont également discernables, qui sont susceptibles d'expliquer la forte part de Oui. Dans l'ensemble cependant, la plupart des groupes différenciables politiquement ont voté contre la loi. Un positionnement politique à droite et le souhait de plus de concurrence, une attitude de base positive envers la numérisation ainsi que la confiance envers des fournisseurs privés de pièces d'identité numériques ou le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), ainsi que l'influence de la Covid sur la décision de vote ont eu tendance à accroître la part de Oui. Une observation politique également montre un nombre réduit de groupes plutôt de petite taille qui ont voté en majorité pour la LSIE.

En détail, l'autoclassement gauche-droite montre que la LSIE a été très fortement rejetée par l'électorat complètement à gauche (5 %) et de gauche (29 %). Au centre (41 %) et complètement à droite (46 %), le projet a bénéficié de plus de soutien. Les personnes aux valeurs personnelles de droite auraient peut-être encore accepté de justesse le projet (51 %). Ce schéma se laisse également constater dans l'approbation sur la base de la sympathie pour un parti. Chez les sympathisant-e-s du PLR (50 %) et du Centre (49 %), la loi a encore pu s'assurer quelques soutiens. Chez les sympathisant-e-s de l'UDC, le projet a recueilli 46 % de Oui, et 43 % chez les sympathisant-e-s du PVL. Le camp du PS (18 %) et des Verts (14 %) s'est montré très critique.

Le projet a été marqué par de la défiance envers les fournisseurs privés de pièces d'identité numériques. Une majorité de participant-e-s a peu fait confiance à ces acteurs (note comprise entre 0 et 4 sur une échelle de 0 à 10). Avec 17 % de Oui, ce groupe a principalement voté contre la loi. Dès la présence d'une confiance notée à 5, la part grimpe déjà vers une majorité de 60 %. Quatre personnes ou plus sur cinq interrogées faisant confiance aux fournisseurs de pièces d'identité numériques ont voté Oui (note comprise entre 6 et 10 sur une échelle de 0 à 10). Et c'est d'ailleurs aussi le seul groupe à pencher nettement pour le Oui. Qui faisait confiance au PFPDT a certes un peu plus voté en faveur du projet, mais dans ce groupe aussi le projet n'a pas obtenu de majorité. Qui avait par principe la conviction de tirer des choses positives de la numérisation a voté en majorité serrée pour le projet. Qui doutait des avantages d'une société interconnectée et d'une simplification de l'existence a en majorité voté Non. Cela s'est clairement manifesté chez les personnes estimant que la numérisation accroît l'anonymat et engendre des problèmes sociétaux.

Tableau 15: Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramer / Erreur type
Total	35.6	2092	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=.32***
complètement à gauche (0-2)	5	270	± 2.7
à gauche (3-4)	29	433	± 4.3
au centre (5)	41	550	± 4.1
à droite (6-7)	51	424	± 4.8
complètement à droite (8-10)	46	272	± 5.9
Sympathie pour un parti			V=0.3***
UDC	46	358	± 5.2
PLR	50	324	± 5.5
Le Centre	49	211	± 6.8
PVL	43	163	± 7.6
PS	18	393	± 3.8
Verts	14	188	± 4.9
autre parti	27	141	± 7.4
aucun parti	27	153	± 7.1
Confiance envers les fournisseurs privés de pièces d'identité numériques			V=.56***
très réduite à réduite (0-4)	17	1223	± 2.1
moyen (5)	60	335	± 5.3
élevée (6-7)	80	226	± 5.3
très élevée (8-10)	86	153	± 5.5
Confiance envers le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence			V=.18***
très réduite à réduite (0-4)	22	381	± 4.2
moyen (5)	33	432	± 4.5
élevée (6-7)	38	507	± 4.2
très élevée (8-10)	47	603	± 4
Valeurs personnelles: «Une Suisse où l'Etat intervient plus dans l'économie, ou une Suisse où règne plus de concurrence sur le marché»			V=.15***
Plus d'interventions de l'Etat	25	394	± 4.3
Valeurs personnelles mitigées	36	829	± 3.3
Plus de concurrence	45	653	± 3.8

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramer / Erreur type
Valeurs personnelles: «La numérisation interconnecte la société et simplifie la vie», ou «La numérisation favorise l'anonymat et crée des problèmes sociétaux.»			V=.32***
La numérisation simplifie l'existence	56	691	± 3.7
Valeurs personnelles mitigées	32	768	± 3.3
La numérisation du système de soins de santé	15	466	± 3.3
Influence de la Covid sur la décision de vote			V=.09***
pas influencé	33	1480	± 2.4
influencé	44	499	± 4.4

5.3 Les motifs

Pour les motifs du Oui objets de questions ouvertes (tableau 16), trois catégories principales peuvent être constatées: la numérisation (26 % de premières indications, 47 % du total des indications), des motifs politico-économiques (resp. 15 % et 29 %) et en partie aussi des références au caractère compromissaire de la loi (resp. 8 % et 15 %).

Tableau 16: Motifs de décision Pour (en % des votants en faveur du Oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Numérisation	26	208	47	379
L'E-ID simplifierait l'usage du numérique	11	82	16	125
L'E-ID est la pierre fondatrice d'un avenir numérique judicieux	5	38	11	81
L'E-ID est l'étape logique menant à un monde de plus en plus digitalisé	3	36	8	78
Motifs politico-économiques	15	108	29	215
Étape en direction d'un futur économique sous le signe de l'innovation	10	71	15	121
Sans l'économie privée, l'Etat ne peut pas assumer l'E-ID	3	18	7	47
Faciliterait les relations avec les autorités	1	12	3	27
bon compromis	8	65	15	124
Protection des données grâce aux autorités/à l'administration	5	49	10	89
Solution suisse	2	9	3	17

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
Considérations générales (par ex. bon projet, sympathique)	6	45	9	73
Autre	4	40	13	91
Réponses visiblement fausses / confusions	1	9	1	9
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté, etc.)	2	22	4	33
Ne sais pas / aucun motif indiqué	37	256	82	612

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêté-e-s ont parfois noté plus d'un motif et, indépendamment de cela, ces personnes ont toujours été interrogées aussi sur d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêtés. Le total général est donc aussi supérieur à 100 %.

Le **motif principal du camp des Oui** était donc axé sur le **progrès**. Ici figurent, dans la catégorie Numérisation, des références explicites à l'utilité du futur numérique ou l'étape logique dans un monde de plus en plus digitalisé. L'utilité pratique directe de l'emploi du numérique – motif individuel le plus fréquemment cité avec 11 % des premières indications – fait également partie de l'orientation vers le progrès. Parmi les motifs politico-économiques, la perception que la LSIE est une étape correcte en direction d'un avenir économique sous le signe de l'innovation est à ajouter à ce motif. Dans l'ensemble, la vision de l'utilité revêtue par la solution E-ID proposée est plutôt restée en arrière-plan même parmi les partisan-e-s.

Le caractère compromissaire de la loi n'a en définitive pas été un très large motif de voter en faveur de la LSIE. Le fait qu'une solution suisse pouvait avoir des avantages aussi sur les questions de la protection des données n'a pas été jugé pertinent par de vastes pans du camp des Oui.

Parmi les **motifs du Non**, deux aspects ont clairement figuré au premier plan (tableau 17): la protection des données (31 % de premières indications, 60 % de toutes les indications) et le rôle de l'Etat (resp 30 % et 49 %). En troisième position arrive le scepticisme, exprimé çà-et-là, envers le rôle des entités privées émettrices de l'E-ID.

Comme **principal motif du côté Contre** a par conséquent été exprimée clairement la vue du risque pour la protection des données, aux côtés de l'entendement du rôle de l'Etat lors de la délivrance d'une identité numérique, rôle qui avait été mis en avant lors du recours au référendum. A titre d'exemple, cette dualité résume aussi les deux motifs individuels les plus cités: «Sécurité des données non garantie» (resp. 16 % et 26 %) et «l'E-ID doit être affaire de l'Etat» (resp. 16 % et 25 %). Dans la troisième catégorie s'exprime en plus le fait que les acteurs de l'économie privée n'ont pas réussi à inspirer de la confiance envers une solution (resp. 4 % et 7 %).

Tableau 17: Motifs de décision Contre (en % des votants en faveur du Oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Sécurité (des données) et protection des données	31	410	60	768
Sécurité des données pas garantie	16	211	26	342
Données entre les mains d'entreprises privées	9	119	24	299
Scepticisme envers la numérisation en général	5	62	8	95
Rôle de l'Etat	30	381	49	618
L'E-ID doit provenir de l'Etat	16	199	25	306
Pas de «passeport numérique» délivré par le privé	14	179	22	281
L'Etat a les moyens de délivrer une E-ID	0	0	2	17
Scepticisme envers l'économie	8	99	17	202
Absence de confiance envers l'économie	4	47	7	86
L'économie privée en tire profit	0	8	2	32
Considérations générales (par ex. mauvais projet, trop extrême)	4	53	6	79
Autre	1	18	5	60
Réponses visiblement fausses / confusions	0	1	0	4
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté, etc.)	0	3	1	10
Ne sais pas / aucun motif indiqué	25	374	75	1042

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêté-e-s ont parfois noté plus d'un motif et, indépendamment de cela, ces personnes ont toujours été interrogées aussi sur d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêté-e-s. Le total général est donc aussi supérieur à 100 %.

5.4 La résonance des arguments des votations

Différents arguments Pour ou Contre ont été présentés aux enquêté-e-s, que ces personnes pouvaient accepter ou refuser (tableau 18), sachant qu'il a de nouveau été examiné quels arguments étaient évalués différemment par les votant-e-s en faveur du Oui et du Non. Plus ces différences étaient importantes et plus elles ont été pertinentes dans la décision de vote sur la LSIE.

Dans l'ensemble, la décision de vote a reposé sur des motifs très solides¹¹: 77 % des votant-e-s ont plutôt accepté les arguments Pour ou Contre respectifs, et ont aussi voté en conséquence.

Dans l'ensemble il apparaît dans les arguments pour le Oui que le net refus de la solution E-ID ne constitue pas un vote contre des solutions de connexion contrôlées par l'Etat et pas non plus un vote contre les progrès de la numérisation, au sujet d'une E-ID entre autres. Inversement, la question de la collaboration et des rôles de l'Etat et du secteur

¹¹ Lien vers l'article SPSR de Milic (2015)

privé en matière d'E-ID polarise fortement les camps du Oui et du Non aussi bien sur le côté du Oui que pour les arguments en faveur du Non. Pourrait aussi avoir contribué au vaste refus du projet le fait que le camp du Oui partage l'avis que même la délivrance d'une E-ID doit être réservée à l'Etat.

L'**argument Pour**, selon lequel une solution contrôlée par l'Etat garantit le respect de la protection des données comparé à des solutions de connexion purement privées, a été cautionné par presque les deux tiers des votant-e-s. Cette question a également peu polarisé les deux camps: 71 % des votant-e-s en faveur du Oui de même que 62 % des votant-e-s en faveur du Non ont défendu le point de vue qu'un contrôle par l'Etat était source d'avantages. L'argument selon lequel la pandémie suggère de rapides progrès de la solution proposée est certes soutenu par une majorité, mais il a fortement polarisé. 39 % des votant-e-s seulement sont résolument pour une E-ID en raison de la Covid. Déjà la question de la confiance avait permis de reconnaître que celle envers des fournisseurs privés était un motif de Non. L'argument de mise en place défendu par le camp du Oui qui plaide pour une collaboration avec des fournisseurs privés pour parvenir à une solution rapide et innovante ne rencontre que 42 % d'approbation, donc pas de majorité. Plus de quatre personnes sur cinq voient cet argument en faveur d'un tel partenariat entre le privé et l'Etat, mais à peine 22 % des votant-e-s en faveur du Non.

Les **arguments Contre** ont tous fortement polarisé, et il faut noter que 68 % (54 % des votant-e-s en faveur du Oui et 78 % des votant-e-s en faveur du Non) reconnaissent que le contrôle par l'Etat ne suffit pas et que la délivrance d'une E-ID doit rester dans les mains de l'Etat. Dans la question ouverte du motif, en outre, la protection des données a constitué un axe central. Pour le deuxième motif de l'opposition à la protection des données, ce qui suit est reconnaissable sur la base de l'argument correspondant : les votant-e-s en faveur du Oui auraient eu à ce sujet nettement plus confiance: ces personnes ne sont qu'une minorité (43 %) à voir un potentiel d'abus en cas d'utilisation de l'E-ID par des entreprises privées. Chez les votant-e-s en faveur du Non, 82 % craignent des abus. L'argument critique fondamentalement formulé à l'encontre des multinationales, selon lequel la délivrance de l'E-ID ne servirait qu'à chercher à tirer profit de données sensibles, a reçu au total 56 % de soutien et polarise fortement les deux camps (31 % d'approbation dans celui du Oui, 71 % d'approbation dans celui du Non).

Tableau 18: Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants en faveur du Oui et du Non (en %)

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
A la différence de solutions de connexion purement privées, le système contrôlé par l'Etat garantit que la protection des données est respectée.	Total	65	22	13
	Votant-e-s en faveur du Oui	71	19	10
	Votant-e-s en faveur du Non	62	25	13
Depuis la crise du coronavirus, voire avant, nous savons que nous devons progresser aussi dans le domaine de la numérisation. L'E-ID est l'étape correcte qui va nous simplifier la vie.	Total	56	34	10
	Votant-e-s en faveur du Oui	87	7	5
	Votant-e-s en faveur du Non	39	50	11
La collaboration entre fournisseurs privés et l'Etat permet de concrétiser rapidement l'E-ID et en l'état de la technique, et de la placer à la disposition facultative d'un grand nombre de citoyens-nes.	Total	42	42	15
	Votant-e-s en faveur du Oui	81	10	8
	Votant-e-s en faveur du Non	22	61	17
Arguments Contre				
Le contrôle par l'Etat ne suffit pas: l'établissement d'une E-ID doit lui aussi être entièrement réservé aux autorités.	Total	68	18	14
	Votant-e-s en faveur du Oui	54	34	12
	Votant-e-s en faveur du Non	78	9	13
L'utilisation de l'E-ID est enregistrée par une entreprise privée et stockée de manière centralisée. Cela engendre potentiellement des abus.	Total	67	20	13
	Votant-e-s en faveur du Oui	43	44	13
	Votant-e-s en faveur du Non	82	7	11
Derrière les émetteurs de l'E-ID se trouvent des groupes dont le seul objectif est de maximiser leurs profits avec des données sensibles.	Total	56	28	17
	Votant-e-s en faveur du Oui	31	55	14
	Votant-e-s en faveur du Non	71	14	16

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 %. Exemple de lecture pour le premier argument: 65 % de l'ensemble des personnes qui ont voté (ainsi que 71 % de toutes celles qui ont voté Oui et 62 % de toutes celles qui ont voté Non) se sont rangés à l'argument Pour selon lequel un système contrôlé par l'État garantit, à la différence des solutions de connexion entièrement privées, que la protection des données est respectée. 22 % de l'ensemble des votant-e-s ont indiqué ne pas être d'accord et 13 % ont répondu «Ne sais pas / pas de réponse ». N total pour tous les arguments 2'240, votant-e-s en faveur du Oui 753, votant-e-s en faveur du Non 1'339.

6 Accord de partenariat économique avec l'Indonésie (Accord de libre-échange avec l'Indonésie)

6.1 La situation de départ, projet et recommandations

L'accord de partenariat économique avec l'Indonésie («Accord de libre-échange avec l'Indonésie») vise à permettre aux Suisses d'exporter des produits à destination de l'Indonésie sans devoir acquitter de droits de douane. A cette fin, la Suisse supprime entièrement les droits de douane frappant les produits industriels indonésiens, mais ne les supprime qu'en partie pour les produits agricoles. Cette suppression partielle vise à protéger le secteur agricole suisse. Par cet accord, les deux parties s'engagent à garantir également des développements durables. De façon correspondante, des contingents de produits à base d'huile de palme exonérés de droits de douane ne peuvent être importés que si les obligations environnementales et sociales convenues sont respectées.

Début 2020, des organisations de gauche ont emprunté la voie référendaire et déposé 61'184 signatures valides en juin. Bien que la Suisse ait souscrit de nombreux accords de libre-échange, le débat sur le climat occupe une place de plus en plus importante dans ces discussions. Ces accords en effet ne respecteraient pas suffisamment ou pas du tout les normes environnementales, et préjudicieraient ainsi à la flore et à la faune de certains pays.

Le Conseil fédéral et le Parlement approuvent le projet vu qu'il s'agit d'un accord à la fois important et équilibré. D'une part il répond aux intérêts économiques des deux parties, d'autre part il atteint également l'objectif d'une relation commerciale durable.

Le 7 mars 2021, l'«Accord de libre-échange avec l'Indonésie» a été adopté avec 51,6 % de Oui. La majorité des cantons a elle aussi été atteinte (15 5/2 cantons pour le Oui et 5 1/2 cantons pour le Non).¹² L'électorat suisse vient ainsi de donner son feu vert à un accord de libre-échange supplémentaire. Cette votation a également constitué une nouveauté en ce sens que l'électorat votait pour la première fois sur un accord de libre-échange hors du contexte de l'UE, alors que la Suisse exécute actuellement environ 40 autres accords similaires. Mais que le projet ait été adopté de justesse vient aussi du fait que le vote ne portait pas seulement sur le potentiel économique de cet accord: il portait aussi sur les conséquences de l'accord sur le réchauffement climatique et sur les répercussions d'une culture et d'une importation accrues d'huile de palme.

¹² [Lien vers bk.admin.ch](https://www.bk.admin.ch)

6.2 La décision de vote en fonction de paramètres sociaux et politiques

Les paramètres sociodémographiques énoncés (tableau 19) montrent que l'approbation de l'accord de libre-échange avec l'Indonésie diffère significativement selon certaines des variables suivantes: **age**, **sexe**, **niveau d'éducation** et **revenu du foyer**. Bien que les effets soient significatifs, force est de constater que la puissance de ces effets est à classer comme (très) réduite en raison du faible V de Cramer.

Dans l'ensemble, les paramètres sociodémographiques suivants ont plutôt conduit à un Oui: personnes âgées ou de sexe masculin, qui n'ont pas achevé de formation universitaire ou dont le foyer a tendance à disposer d'un revenu élevé.

Tableau 19: Comportement de vote selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramer / Erreur type
Total	51.6	2028	
Age			V=.13***
18-29 ans	42	236	± 6.3
30-39 ans	39	212	± 6.6
40-49 ans	53	343	± 5.3
50-59 ans	55	423	± 4.8
60-69 ans	52	366	± 5.1
70 ans et plus	58	448	± 4.6
Sexe			V=.17***
Hommes	60	1018	± 3
Femmes	43	1010	± 3.1
Niveau d'éducation			V=.11***
Sans formation post-obligatoire	53	206	± 6.8
Formation professionnelle de base/Formation professionnelle	54	641	± 3.9
Maturité/Éducation professionnelle supérieure	57	537	± 4.2
École technique/Université/EPF/Doctorat	43	576	± 4

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramer / Erreur type
Revenu du foyer			V=.11*
jusqu'à 3'000 CHF	43	82	± 10.8
3'000-5'000 CHF	45	258	± 6.1
5'000-7'000 CHF	50	335	± 5.4
7'000-9'000 CHF	54	311	± 5.6
9'000-11'000 CHF	48	283	± 5.8
plus de 11'000 CHF	59	468	± 4.5

En **détail**, il s'avère en matière d'**âge** des votant-e-s que les personnes âgées ont voté comparativement plus souvent que les plus jeunes en faveur du Oui. Ainsi par exemple 42 % seulement des 18-29 ans ont voté Oui; en revanche, 58 % des personnes de 70 ans et plus ont fait de même. Une différence est à retenir également quant au **sexe**: Environ trois hommes sur cinq ont voté Oui alors qu'environ deux femmes sur cinq seulement ont fait de même (43 %). L'effet est toutefois très faible ($V = 0.17$).

L'appartenance à une couche sociale livre un tableau mitigé: les personnes d'un **niveau d'éducation** réduit ont eu tendance à voter Oui plus souvent que celles détenant un niveau de formation universitaire. Phénomène inverse si l'on considère le revenu du foyer: les personnes disposant d'un **revenu** plutôt modeste ont plus rarement voté Oui que celles disposant d'un revenu élevé. Ainsi par exemple, 43 % seulement des personnes dont le revenu mensuel du foyer est compris entre CHF 3'000 et 5'000 ont voté Oui, tandis que celles disposant d'un revenu supérieur à CHF 11'000 ont en nette majorité (59 %) glissé un Oui dans l'urne. De la sorte, les personnes d'un niveau d'éducation moins élevé et celles disposant d'un revenu plus élevé ont voté pour l'accord de libre-échange.

Comme pour les projets précédents, les paramètres politiques s'avèrent plus déterminants pour la décision de vote que les paramètres sociodémographiques (tableau 20). **L'idéologie, la sympathie pour un parti** et la **confiance** s'avèrent des facteurs exerçant tous ensemble une plus forte influence sur la décision de vote que des paramètres personnels comme l'âge, le sexe ou la formation.

Dans l'ensemble, les paramètres suivants d'une personne ont plutôt conduit au Oui: sur la base d'un autoclassement gauche-droite, les personnes plutôt situées au centre et à droite, les sympathisant-e-s du PLR, de l'UDC, du Centre et du PVL ainsi que les personnes faisant beaucoup confiance aux associations professionnelles et qui ont tendance à faire moyennement et très peu confiance aux associations environnementales.

En **détail**, **l'autoclassement gauche-droite montre** que l'«Accord de libre-échange avec l'Indonésie» a été fortement soutenu par des personnes situées complètement à droite (80 %), à droite (69 %) et en grande majorité au centre (59 %) de l'échiquier politique. A gauche (37 %) et complètement à gauche (10 %), le projet n'a bénéficié de pratiquement aucun soutien. Ce schéma se laisse également constater dans l'approbation sur la base de la **sympathie pour un parti**. Tandis que les sympathisant-e-s du PLR (79 %), de l'UDC

(73 %), du Centre (69 %) et du PVL (55 %) ont majoritairement voté Oui, les sympathisant-e-s du PS (29 %) et des Verts (18 %) ont très fréquemment glissé un Non dans l'urne. L'autoclassement gauche-droite ainsi que la sympathie pour un parti produisent aussi les effets les plus importants, avec un V de Cramer chiffré respectivement à 0.47 et 0.45.

Des variables expliquent aussi fortement la **confiance** envers les associations économiques et environnementales. Plus la confiance envers les associations professionnelles est élevée et plus est forte la part de votant-e-s en faveur du Oui: en présence d'une très vive confiance (notée 8-10 sur une échelle de 10 points) envers les associations professionnelles, la part de Oui atteint presque 76 %. Phénomène inverse lorsqu'il s'agit de la confiance envers les associations environnementales. En présence de (très) peu de confiance envers les associations environnementales, la part de Oui se situe à 71 %.

Tableau 20: Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des votants effectifs)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramer / Erreur type
Total	51.6	2028	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=.47***
complètement à gauche (0-2)	10	271	± 3.5
à gauche (3-4)	37	427	± 4.6
au centre (5)	59	529	± 4.2
à droite (6-7)	69	416	± 4.4
complètement à droite (8-10)	80	262	± 4.9
Sympathie pour un parti			V=.45***
UDC	73	338	± 4.8
PLR	79	323	± 4.4
Le Centre	69	203	± 6.4
PVL	55	157	± 7.8
PS	29	391	± 4.5
Verts	18	185	± 5.6
autre parti	38	134	± 8.3
aucun parti	34	145	± 7.7
Confiance envers les associations économiques			V=.27***
très réduite à réduite (0-4)	37	782	± 3.4
moyen (5)	58	554	± 4.1
élevée (6-7)	65	385	± 4.8
très élevée (8-10)	76	140	± 7.1

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramer / Erreur type
Confiance envers les associations écologiques			V=.33***
très réduite à réduite (0-4)	71	522	± 3.9
moyen (5)	62	431	± 4.6
élevée (6-7)	48	481	± 4.5
très élevée (8-10)	29	512	± 3.9
Valeurs personnelles: «Une Suisse où la protection de l'environnement est plus importante que la prospérité économique, ou une Suisse où la prospérité économique est plus importante que la protection de l'environnement»			V=.39***
La protection de l'environnement est plus importante	31	885	± 3
Valeurs personnelles mitigées	64	802	± 3.3
La prospérité économique est plus importante	81	240	± 4.9

6.3 Les motifs

Les principaux motifs d'un Oui ou d'un Non ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Les votant-e-s avaient la possibilité de noter plusieurs motifs. Les tableaux suivants indiquent selon quelle fréquence les motifs ont été indiqués en premier (premières indications ou motif principal) et selon quelle fréquence ils ont au total été indiqués par les votant-e-s en faveur du Oui et du Non (toutes les indications).

Pour les **motifs du Oui** (tableau 21), trois catégories principales peuvent être constatées: des motifs économiques (29 % de premières indications, 43 % de l'ensemble des indications), l'environnement (resp. 12 % et 24 %) et des motifs de politique étrangère (resp. 6 % et 12 %).

Tableau 21: Motifs de décision Pour (en % des votants en faveur du Oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Motifs économiques	29	302	43	455
Les entreprises suisses vont en tirer profit	8	92	12	130
Accès simplifié à un nouveau marché de grande taille	7	69	12	114
Le libre-échange est une chose positive	8	82	10	106
Environnement	12	145	24	278
Normes environnementales dans l'accord	6	73	12	142
Importer de l'huile de palme durable preuve à l'appui	4	42	7	82
Sans accord, l'environnement va encore plus pâtir	1	13	2	24
Motifs de politique étrangère	6	66	12	122
Important pour les relations extérieures de la Suisse	5	58	9	93
Pas d'initiative suisse en solitaire à côté des Etats membres de l'AELE	0	2	1	11
Considérations générales (par ex. bon projet, sympathique)	5	67	8	98
Autre	2	32	7	76
Réponses visiblement fausses / confusions	0	3	1	6
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté, etc.)	4	57	5	79
Ne sais pas / aucun motif indiqué	41	414	82	888

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêté-e-s ont parfois noté plus d'un motif et, indépendamment de cela, ces personnes ont toujours été interrogées aussi sur d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêté-e-s. Le total général est donc aussi supérieur à 100 %.

Des considérations économiques ont été le **principal motif du camp Pour**. Il a indiqué le plus fréquemment avoir voté Oui parce que l'«Accord de libre-échange avec l'Indonésie» est source d'avantages pour l'économie suisse. Les entreprises suisses par exemple profitent de l'accord (8 % de premières indications, 12 % de toutes les indications) car grâce à lui elles ont plus facilement accès à un nouveau marché de grande envergure (resp. 7 % et 12 %). De même, il a été plusieurs fois indiqué que le libre-échange est une chose fondamentalement positive (resp. 8 % et 10 %). Deuxième argument capital des votants en faveur du Oui: l'accord inclut des normes environnementales et sociales. En particulier ont été citées les normes environnementales incluses dans l'accord (resp. 6 % et 12 %), ainsi que l'autorisation d'importer de l'huile de palme d'une durabilité prouvée (resp. 4 % et 7 %). Enfin, des motifs relevant de la politique étrangère ont été fréquemment cités: les votant-e-s en faveur du Oui estiment que l'accord est important pour les relations extérieures de la Suisse (resp. 5 % et 9 %) et que ce pays ne devraient pas agir en solitaire parallèlement aux Etats membres de l'AELE (resp. 0 % et 1 %).

Parmi les **motifs du Non** ont figuré principalement trois aspect capitaux (tableau 22): le motif principal le plus cité associe des arguments sur l'environnement (45 % de premières indications, 76 % de toutes les indications), le suivant cite des motifs éthiques (resp. 8 % et 17 %) et presque aussi souvent ont été mentionnés des arguments économiques (resp. 8 % et 16 %). Comme **principale raison du camp Contre** ont été cités des motifs d'ordre environnemental. D'une part, il a été fréquemment indiqué à ce titre que la production d'huile de palme nuit à l'environnement (resp. 15 % et 25 %), que le respect des normes environnementales n'est pas vérifié (resp. 9 % et 16 %) ou qu'il s'agit d'une pseudo-protection de l'environnement (resp. 8 % et 11 %). Autres arguments moins souvent cités mais capitaux eux aussi, se référant à l'éthique: la production d'huile de palme exploite les droits des Indonésiens-nes (resp. 6 % et 12 %), ou l'accord n'apporte de la valeur qu'aux grandes entreprises (resp. 1 % et 4 %). De façon similaire, des motifs économiques ont fréquemment été avancés. D'une part, l'accord nuit à la production nationale d'huile de colza et d'huile de tournesol (resp. 4 % et 8 %) et d'autre part, des profits sont dégagés aux frais de l'environnement (resp. 3 % et 7 %).

Tableau 22: Motifs de décision Contre (en % des votants en faveur du Oui)

Motifs	Premières indications		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Environnement	45	400	76	665
La production d'huile de palme nuit à l'environnement	15	133	25	213
Les normes environnementales ne peuvent pas être vérifiées	9	68	16	131
Pseudo-protection de l'environnement	8	78	11	113
Éthique	8	60	17	140
La production d'huile de palme exploite les droits des Indonésiens-nes	6	52	12	101
Elle n'apporte de valeur supplémentaire qu'aux grandes entreprises	1	4	4	32
Motifs économiques	8	68	16	147
Elle nuit à la production nationale d'huile de colza et d'huile de tournesol	4	29	8	65
Profits aux frais de l'environnement	3	27	7	58
Considérations générales (par ex. mauvais projet, trop extrême)	2	21	3	32
Autre	9	852	22	168
Réponses visiblement fausses / confusions	0	4	1	5
Recommandations (provenant de la politique ou de la parenté, etc.)	2	16	3	23
Ne sais pas / aucun motif indiqué	26	291	69	694

Résultats pondérés. En raison d'arrondis, la somme de tous les motifs peut arriver légèrement au-dessus ou en dessous de 100 %. Les enquêté-e-s ont parfois noté plus d'un motif et, indépendamment de cela, ces personnes ont toujours été interrogées aussi sur d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les enquêté-e-s. Le total général est donc aussi supérieur à 100 %.

6.4 La résonance des arguments des votations

Différents arguments Pour ou Contre ont été présentés aux enquêtés-e-s, que ces personnes pouvaient accepter ou refuser (tableau 23). L'acceptation ou le refus dans son ensemble de ces arguments n'a pas été le seul élément pertinent pour leur analyse: il s'est également agi d'arguments qui divisaient les votant-e-s en faveur du Oui et du Non. De grandes différences d'évaluation des arguments entre les deux camps sont des signes que ces arguments ont été particulièrement pertinents pour la décision. Dans l'ensemble, la décision de vote a reposé sur des motifs solides¹³: 80 % des votants ont plus fortement accepté le contenu des arguments Pour ou Contre respectifs, et ont voté en conséquence. Dans l'ensemble, les arguments économiques en faveur mais aussi les arguments environnementaux contre ont fait l'objet d'une approbation majoritaire. Cela signifie qu'une majorité claire juge que la suppression d'obstacles commerciaux avec l'Indonésie a du sens; toutefois et simultanément, une nette majorité pense que l'huile de palme ne doit pas faire reculer les huiles nationales, et que cet accord respectivement nuit au climat et détruit l'espace vital des animaux et des plantes. Dans ce bras de fer entre les intérêts économiques et les intérêts écologiques, c'est le camp de l'économie qui au final est parvenu à convaincre plus fortement.

Tous les arguments Pour ont systématiquement reçu une approbation majoritaire. Le premier argument Pour, à savoir que l'accord de libre-échange va supprimer des taxes douanières coûteuses et offrir des avantages concurrentiels importants aux entreprises suisses, a été approuvé par 60 %. Les partisan-e-s de l'accord ont le plus fréquemment approuvé cet argument Pour (82 %). Seulement 34 % des votant-e-s en faveur du Non n'ont pas accepté cet argument. Un peu plus de la moitié (52 %) s'est rangée derrière le deuxième argument selon lequel la majorité des PME suisses va profiter de l'accord de libre-échange. Les partisan-e-s ont approuvé en majorité (71 %) cet argument, mais les opposant-e-s n'ont que rarement manifesté leur désapprobation (28 %). C'est le troisième argument Pour qui a le plus fortement polarisé: L'accord de libre-échange est progressiste car il contribue au développement durable de l'environnement et de l'Indonésie. 80 % des partisan-e-s ont approuvé cet argument, mais 74 % des opposant-e-s ont manifesté leur désaccord.

Dans l'ensemble, les arguments Contre ont plus fortement polarisé et ils ont eu tendance à être moins acceptés que les arguments Pour. Le premier argument Contre se concentre sur le recul des huiles nationales dont de colza et de tournesol. Trois votant-e-s sur quatre en faveur du Non se sont rangés à cet argument, tandis que deux votant-e-s en faveur du Oui ont dit ne pas l'accepter. Toutefois, le deuxième argument polarise encore plus en indiquant que l'accord nuit au climat et qu'il détruit l'espace vital des animaux et des plantes. La vaste majorité des votant-e-s en faveur du Non a été d'accord avec cet argument, mais une majorité de votant-e-s en faveur du Oui a tout autant été contre. Sur les trois arguments Contre, c'est en conséquence celui-là qui a le plus fortement polarisé. Enfin, le troisième argument Contre retient que l'effet mineur de l'accord sur l'économie suisse ne justifie pas ses conséquences négatives pour la société indonésienne. A nouveau les trois quarts des votant-e-s en faveur du Non se sont rangés à cet argument. Cet argument n'a toutefois pas convaincu la moitié des votant-e-s en faveur du Oui.

¹³ Lien vers l'article SPSR de Milic (2015)

Tableau 23: Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants en faveur du Oui et du Non (en %)

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
L'accord de libre-échange supprime de coûteux droits de douane et d'autres obstacles au commerce. Les entreprises suisses en tirent d'importants avantages concurrentiels comparés à leurs concurrents étrangers.	Total	60	19	21
	Votant-e-s en faveur du Oui	82	6	12
	Votant-e-s en faveur du Non	41	34	24
Les PME suisses vont en majorité profiter de l'accord de libre-échange vu qu'elles représentent 98 % de toutes les entreprises exportatrices.	Total	52	17	31
	Votant-e-s en faveur du Oui	71	8	21
	Votant-e-s en faveur du Non	36	28	36
L'accord de libre-échange est progressiste. Vu que seule l'huile de palme issue de la production durable bénéficie d'allègements commerciaux, cet accord profite à l'environnement et contribue au développement durable de l'Indonésie.	Total	45	39	16
	Votant-e-s en faveur du Oui	80	9	11
	Votant-e-s en faveur du Non	11	74	15
Arguments Contre				
L'huile de palme est déjà extrêmement bon marché. Pour cette raison elle fait reculer de plus en plus les huiles nationales comme par exemple de colza ou de tournesol.	Total	58	25	17
	Votant-e-s en faveur du Oui	44	40	16
	Votant-e-s en faveur du Non	76	11	13
L'accord va surtout promouvoir la mise en place de monocultures. La forêt pluviale va donc être déboisée, le climat en pâtira et l'espace vital des animaux et des plantes sera détruit.	Total	51	32	17
	Votant-e-s en faveur du Oui	25	58	18
	Votant-e-s en faveur du Non	83	7	10
L'effet mineur de l'accord sur l'économie suisse ne justifie pas les conséquences négatives de la production d'huile de palme pour la société indonésienne.	Total	49	29	22
	Votant-e-s en faveur du Oui	26	50	24
	Votant-e-s en faveur du Non	76	10	14

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 %. Exemple de lecture pour le premier argument: 60 % de tous les votant-e-s (ainsi que 82 % de tout-e-s les votant-e-s en faveur du Oui et 41 % de tout-e-s les votant-e-s en faveur du Non) se sont rangés derrière l'argument Pour selon lequel l'accord de libre-échange supprime des taxes douanières coûteuses et va ainsi offrir des avantages concurrentiels à la Suisse. 19 % de l'ensemble des votant-e-s ont indiqué ne pas être d'accord et 21 % ont répondu «Ne sais pas / pas de réponse ». N total pour tous les arguments 2'240, votants en faveur du Oui 1'086, votants en faveur du Non 942.

7 Annexe

7.1 Rapport technique

Le présent rapport VOX repose sur l'enquête qui a suivi les votations suisses du 7 mars 2021 et qui a été réalisée par l'Institut de recherche gfs.bern sur mandat de la Chancellerie fédérale. L'enquête a été réalisée entre le 8 mars et le 26 mars. Le tableau ci-après livre un aperçu des principaux paramètres techniques de l'étude:

Tableau 24: Rapport technique succinct VOX – Votations populaires du 7. mars 2021

Paramètre	Caractéristique
Mandant	Chancellerie fédérale
Population statistique	Électeurs inscrits domiciliés en Suisse
Origine des adresses	Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS)
Relevé de données	Questionnaire papier En ligne
Méthode de prélèvement d'échantillon Stratification par	Au hasard Régions linguistiques, âge, sexe
Période d'enquête	8 mars 2021 - 26 mars 2021
Taille de l'échantillon	3'000 minimum, , taille réelle 3'054 (papier: 1432, en ligne: 1'638) n DCH: 1825, n FCH: 838, n ICH: 407 (papier: n DCH: 773, n FCH: 444, n ICH: 215) (en ligne: n DCH: 1052, n FCH: 394, n ICH: 192)
Erreur inhérente à l'échantillon	± 1.8 point de pourcentage pour une valeur de 50% (et une probabilité de 95 %)

7.1.1 Relevé de données

Le relevé de données a eu lieu paramétré en mode mixte (questionnaire en ligne ou sur papier). Le jour des votations, les personnes cibles issues de l'échantillon brut reçoivent par la poste un courrier les invitant à participer à l'enquête. Au courrier d'invitation est joint un questionnaire papier pour permettre aux personnes cibles de participer de cette manière si elles le souhaitent.

Environ une semaine après la réception du courrier d'invitation, un courrier de rappel est envoyé à toutes les personnes cibles qui jusqu'à présent n'ont rempli le questionnaire ni en ligne ni sur papier.

7.1.2 Echantillon brut

L'enquête repose sur un échantillon puisé dans le cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le cadre d'échantillonnage utilise des données provenant des registres de population des communes et des cantons actualisés chaque trimestre. Ainsi est garantie une couverture complète de la population cible (les électeurs inscrits suisses).

L'échantillon brut est stratifié par régions linguistiques, âge et sexe. La population statistique est subdivisée en trois strates linguistiques régionales (D/F/I) desquelles sont tirés des échantillons respectivement indépendants. L'échantillon total qui en résulte est stratifié disproportionnellement : Les participants en provenance de Suisse francophone et italophone sont plus que proportionnellement représentés pour saisir dans l'enquête suffisamment de cas en provenance de ces deux régions linguistiques. De la sorte, les affirmations sont statistiquement fiables aussi pour les petites régions linguistiques. Un procédé de pondération basé sur la conception corrige ce surpoids dans l'analyse ultérieure des données pour émettre des affirmations à l'échelle nationale (voir 7.1.4 Pondération).

Sur les 7'500 adresses commandées, nous en avons obtenu 7'473 de l'OFS, plus une réserve non utilisée de 1'442 adresses. Ces adresses forment la base de l'enquête.

7.1.3 Echantillon net

L'échantillon net, généré par l'enquête, de l'analyse VOX au sujet des votations du 7 mars 2021 comprend au total 3'070 enquêtés, dont 59 % en provenance de Suisse allemande (n=1825), 27 % en provenance de Suisse francophone (n=838) et 13 % en provenance de Suisse italophone (n=407).

Tableau 25: Exploitation exhaustive des adresses

Paramètre	N
Échantillon brut SRPH	7'473
Retours postaux/Personnes-cibles décédées	133
Total adresses valides	7'340
Refus/déconnexions	54
Nombre total d'entretiens réalisés	3'160
Suppressions pour des motifs de qualité	90
Entretiens utilisés au final	3'070

Les personnes qui ont participé à la votation sont nettement surreprésentées dans l'échantillon, l'écart (+22.4 points de pourcentage) se situe cependant dans le cadre connu. L'écart entre l'échantillon non pondéré et le résultat effectif se chiffre, pour l'initiative populaire « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage », à - 2,0 points de pourcentage et pour Loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE), à +0,4

point de pourcentage et pour l'accord de partenariat économique avec l'Indonésie, à +2,0 point de pourcentage.

Les données relevées ont été validées et contrôlées par gfs.bern. 90 entretiens n'ont pas satisfait aux exigences de qualité et ont été retirés du jeu de données final.

Les questions ouvertes ont été automatiquement codées au moyen d'un livre de code de qualité élaborée. Le jeu final de données contient les réponses codées ainsi que les indications originales des enquêtés.

Les données ont été anonymisées avant leur analyse. Pour des raisons liées à la protection des données, toutes les indications relatives aux personnes et à leur domicile ont été supprimées.

Le jeu de données anonymisés afférent à la présente analyse VOX ainsi que le schéma de code afférent sont librement accessible auprès de Swissvotes (Swissvotes.ch).

7.1.4 Pondération

Au cours d'une première étape, l'échantillon net est pondéré dans son ensemble selon un procédé de pondération basé sur la conception. Au centre de cette pondération basée sur la conception se trouve la correction du suréchantillonnage en Suisse francophone et Suisse italophone.

Au cours d'une deuxième étape, l'«Unit Non Response» (c'est-à-dire les cas manquants) est abordée. Pour ce faire, la pondération est calibrée à l'aide de paramètres sociodémographiques, géographiques et politiques (à savoir l'âge, le sexe, la langue, le canton, le parti préférentiel, la participation et le comportement de vote), afin que l'échantillon net corresponde à la population statistique suisse. A cette fin est choisi un schéma de pondération automatisé dans lequel la pondération est réalisée à la machine selon des critères prédéfinis quant à l'écart maximal. La fréquence ainsi que la chronologie des différentes étapes de pondération sont purement basées sur des indicateurs chiffrés quantitatifs, c'est-à-dire des écarts maximaux.

Une attention spéciale est apportée à la pondération de la participation aux votations. Pour la modélisation la plus optimale possible de la participation, il est fait appel non seulement aux données réelles de la votation mais aussi aux données historiques de participation par âge, sexe et région linguistique.

Au cours d'une troisième étape sont identifiés, au moyen d'un apprentissage automatique, les corrélations entre la participation aux votations et les comportements lors des votations, ainsi que des paramètres démographiques. L'estimation de ces corrélations permet de projeter les éléments de connaissance acquis sur les données de l'enquête structurelle suisse. A l'intérieur de ces données, des analyses au niveau de la plus petite unité géographique (niveau d'une commune) sont possibles. Ensuite est déterminée, au moyen d'un «Hot-One-Encoding» et des estimations relatives de participation et de comportement de vote ainsi que des données réelles des communes, la répartition la plus probable de la participation individuelle aux votations et du comportement de vote.

La pondération des grandeurs de mesure démographiques et politiques choisies dans les données recueillies est finalement effectuée au cours d'une quatrième étape à l'aide de

ces données structurelles. La configuration des données structurelles permet de procéder à la pondération pas uniquement sur la base de paramètres géographiques. Au contraire, les paramètres en présence permettent de pondérer des groupes de personnes définis en fonction de leurs valeurs modélisées.

7.1.5 Analyse et erreur inhérente à l'échantillon

Les valeurs d'une enquête s'assortissent toujours d'une erreur aléatoire. Dans l'analyse VOX, l'intervalle de confiance de 95 % est mentionné pour chaque valeur déterminée. Cet intervalle indique la largeur à l'intérieur de laquelle la valeur dans la population statistique vient se situer avec une probabilité de 95 %.

L'intervalle de confiance dépend de la taille de l'échantillon ainsi que de la distribution des valeurs des variables. En présence d'un rapport équilibré de voix Pour et Contre (c.-à-d. 50 % de voix Pour et 50 % de voix Contre) et un échantillon d'environ 1'000 enquêtés, l'erreur inhérente à l'échantillon est de +/-3.2 points de pourcentage. En d'autres termes: la part effective se situerait, dans cet exemple assorti d'une probabilité de 95 %, entre 46,8 et 53,2 % (intervalle de confiance).

L'erreur aléatoire augmente avec la diminution du nombre d'enquêtés. Surtout avec les petits sous-groupes, l'erreur inhérente à l'échantillon augmente à un point compromettant considérablement la sincérité des valeurs des échantillons.

Tableau 26: Erreur inhérente à l'échantillon

Erreurs statistiques d'échantillonnage choisies, par taille d'échantillons et répartition de base			
Taille de l'échantillon		Taux d'erreur de la répartition de base	
		50% - 50%	20% - 80%
N =	3'000	±1.8 points de pourcentage	±1.4 points de pourcentage
N =	2'200	±2.1 points de pourcentage	±1.7 points de pourcentage
N =	1'000	±3.2 points de pourcentage	±2.5 points de pourcentage
N =	600	±4.1 points de pourcentage	±3.3 P points de pourcentage
N =	100	±10.0 points de pourcentage	±8.1 points de pourcentage
N =	50	±14.0 points de pourcentage	±11.5 points de pourcentage

Exemple de lecture : Avec environ 1'000 enquêtés et une valeur avérée de 50 %, la valeur effective est comprise entre 50 % et ±3.2 points de pourcentage; avec une valeur de base de 20 %, elle est comprise entre 20 % et ±2.5 points de pourcentage. La recherche sur les sondages fixe la plupart du temps une cote de sécurité de 95 %: en d'autres termes, on accepte avec une probabilité d'erreur de 5 % que la corrélation statistique prouvée ne soit pas présente ainsi au sein de la population.

Lors de l'analyse de la décision de vote, ce sont toujours les différences dans la décision matérielle, c'est-à-dire les différences entre les votants en faveur du «Oui» et ceux du «Non» qui ont été analysées. Les votants qui ont laissé des cases vides ou qui ne pouvaient pas se rappeler n'ont pas été pris en compte.

Comme critère relationnel pour les relations bivariées, le coefficient V de Cramer a été utilisé. Si ce coefficient prend la valeur zéro, il est possible de partir d'une absence de corrélation et, s'il prend la valeur un, d'une corrélation complète. Les valeurs pour les différentes relations bivariées ne sont toutefois pas directement comparables vu que pour les calculer il faut aussi faire appel au nombre de catégories de paramètres des deux variables et au nombre de cas.

7.2 A propos de l'étude

7.2.1 Le projet VOX aujourd'hui

Après chaque vote fédéral, gfs.bern mène un sondage représentatif pour le compte de la Chancellerie fédérale et interroge environ 3 000 électeurs choisis au hasard. Les motifs pour et contre la participation et les décisions des électeurs nous intéressent. Avant chaque vote, gfs.berne prépare le questionnaire pour le sondage VOX en collaboration avec Dr. Sébastien Salerno. La structure de ce questionnaire s'aligne aux questionnaires des précédentes analyses consécutives de VOX/VOTO. Pour préserver la valeur des séries de données, seules les questions spécifiques au projet à voter (par ex. les arguments pour ou contre un projet) sont reformulées à chaque fois. L'élaboration du questionnaire est de la seule responsabilité de gfs.berne.

Depuis novembre 2020, l'enquête est menée en ligne et sur des questionnaires papier. Auparavant, les données étaient recueillies par téléphone auprès de 1 500 électeurs. Dans le contenu, l'accent est mis sur les questions relatives à la participation au vote, aux décisions de vote et aux arguments. Par ailleurs, nous posons des questions au sujet des attitudes de principe et de l'utilisation des médias au moment des votes. Les questions statistiques (par exemple, l'éducation et l'état civil, l'origine, les conditions de vie, etc.) constituent la conclusion de chaque enquête, car nous savons combien ces variables sont importantes pour le comportement des électeurs politiques.

Une fois l'enquête terminée, toutes les données sont anonymisées. Ni les noms, ni les adresses ou les dates de naissance ne sont disponibles dans l'ensemble de données à analyser. Les données de contact des participants à l'étude seront supprimées après achèvement de l'enquête. Il est donc impossible de tirer des conclusions sur des personnes individuelles. Les données sont publiées sous forme anonymisée et peuvent être téléchargées gratuitement sur le site [Swissvotes](https://swissvotes.ch). Ceci est également valable pour tous les anciens enregistrements et comptes-rendus de VOX.

7.2.2 Qui finance les études de VOX ?

La Chancellerie fédérale suisse finance les études de VOX. Elle a lancé un appel d'offres public au nom du Conseil fédéral et a ensuite chargé l'institut de recherche gfs.bern de réaliser les sondages pour la législature en cours.

Toutes les informations relatives à l'étude VOX sont publiées sur <https://vox.gfsbern.ch/>

7.3 L'équipe du gfs.bern

LUKAS GOLDER

Co-directeur et président du conseil d'administration de gfs.bern, politologue et spécialiste des médias, MAS FH en management des communications, enseignant à la ZHAW

✉ lukas.golder@gfsbern.ch

Spécialités:

Analyses intégrées de la communication et des campagnes, analyses d'image et de réputation, analyses des médias / de l'effet des médias, recherches sur la jeunesse et le changement sociétal, votations, élections, modernisation de l'État, réformes des politiques de santé

Publications dans des recueils, revues spécialisées, la presse quotidienne et sur Internet.



MARTINA MOUSSON

Directrice de projets, politologue

✉ martina.mousson@gfsbern.ch

Spécialités:

Analyse de thèmes et problématiques politiques, votations et élections nationales (SRG-Trend, analyses VOX, baromètre électoral), analyses d'image et de réputation, analyses intégrées de la communication, analyse de contenus médiatiques, méthodes qualitatives, thèmes de société (recherche sur la jeunesse, racisme, familles, classe moyenne)



TOBIAS KELLER

Directeur de projet en formation, scientifique spécialiste de la communication, docteur en philosophie

✉ tobias.keller@gfsbern.ch

Spécialités:

Communication politique, élections, votations, campagnes (numériques), veille thématique, analyses d'image et de réputation, analyses des médias, numérisation, réseaux sociaux, méthodes assistées par ordinateur, analyse quantitatives.

Publications dans des magazines spécialisés internationaux et nationaux, la presse quotidienne et sur Internet.





AARON VENETZ

Collaborateur scientifique, politologue et spécialiste scientifique des données

✉ aaron.venetz@gfsbern.ch

Spécialités:

Modélisations des données, méthodes qualitatives, recherches, analyse de données, programmations, analyses des médias, visualisations



LAURA SALATHE

Collaboratrice scientifique, politologue

✉ laura.salathe@gfsbern.ch

Spécialités:

analyse de données, programmations, méthodes qualitatives, recherches, analyses des médias, visualisations



ROLAND REY

Collaborateur administratif

✉ roland.rey@gfsbern.ch

Spécialités:

visualisations, administration de projets,

gfs.bern ag
Effingerstrasse 14
CH – 3011 Bern
+41 31 311 08 06
info@gfsbern.ch
www.gfsbern.ch

L'institut de recherche gfs.bern est membre de l'Association suisse des recherches de marché et sociales, il garantit qu'aucun entretien n'a lieu à des fins – manifestes ou cachées – publicitaires, de vente ou de passation de commande.

Plus d'infos sur www.schweizermarktforschung.ch

**SWISS INSIGHTS**
Institute Member

**gfs.bern**
Menschen. Meinungen. Märkte.